

AMNESTY

LE MAGAZINE DES DROITS HUMAINS

N° 110
Août 2022

A person is walking away from the camera down a paved road. They are wearing a large, circular headdress made of yellow feathers with red and black accents. They are carrying a long wooden staff over their right shoulder. They are wearing patterned shorts, a yellow wristband, and a colorful armband. The road has a yellow double line in the center. In the background, there are other people walking and some vehicles on the road.

PEUPLES AUTOCHTONES RÉSISTER POUR EXISTER

CANADA

Le long chemin de la guérison

QATAR

Des réformes insuffisantes

**AMNESTY
INTERNATIONAL**





UN LABORATOIRE DÉDIÉ À LA RECHERCHE DE PREUVES

**PROTÉGER LES DROITS HUMAINS
PAR L'INNOVATION ET LA TECHNOLOGIE**

La recherche de preuves est un élément indispensable à la protection des personnes et de leurs droits. Mais il n'est pas toujours évident de se rendre sur place pour les récolter, en particulier dans des zones de guerre, comme l'Ukraine en ce moment. Amnesty International a développé un laboratoire de recherche de preuves, l'*Evidence Lab*. L'équipe de recherche s'est spécialisée dans le développement et l'utilisation de solutions technologiques innovantes pour détecter en temps réel les violations des droits humains et les conserver de façon fiable pour d'éventuelles poursuites judiciaires.

QUEL EST L'IMPACT DE VOTRE DON ?

- Vous aidez Amnesty International à mener chaque année de nombreuses enquêtes, parfois de grande envergure, sur les violations des droits humains et à rendre les résultats accessibles en temps réel à un large public et aux décideurs.
- Vous contribuez à développer de nouvelles méthodes de recherche et ainsi, à une époque où le populisme, la courte durée d'attention et les « fake news » ne cessent de croître, à ce que nous soyons ensemble une voix importante pour les droits humains.
- Ce n'est qu'avec votre aide qu'Amnesty International peut maintenir son réseau unique de partenaires et de bénévoles afin que nous puissions relever ensemble les défis des droits humains à l'ère numérique.

**QUE CE SOIT EN UKRAINE, EN AFGHANISTAN, AU MYANMAR, AU NIGER OU AILLEURS :
AMNESTY EST PRÉSENTE LÀ OÙ DES PERSONNES ET LEURS DROITS SONT EN DANGER.**

**Documenter les violations des droits humains n'est possible que
grâce à votre don. Un grand merci pour votre soutien !**

AMNESTY INTERNATIONAL Section suisse . Speichergasse 33 . Case postale . 3001 Berne

**Faites un don avec
TWINT !**

Scannez le code QR
avec l'app TWINT
Confirmez le
montant et le don



Impressum : AMNESTY, le magazine des droits humains paraît tous les trois mois. N°110, août 2022. AMNESTY est le magazine de la Section suisse d'Amnesty International. En tant que journal généraliste des droits humains, AMNESTY est amené à traiter de sujets qui ne reflètent pas toujours strictement les positions de l'organisation. Amnesty International a adopté un langage inclusif non-binaire: plus d'informations sur www.amnesty.ch/epicene **Éditeur :** Amnesty International, Section suisse, 3001 Berne, tél.: 031 307 22 22, fax: 031 307 22 33, e-mail: info@amnesty.ch **Rédaction :** AMNESTY, Rue de Varembe 1, 1202 Genève, tél.: 021 310 39 40, fax: 021 310 39 48, e-mail: info@amnesty.ch **Administration :** Amnesty International, Case postale, 3001 Berne. Veuillez svp indiquer le n° d'identification qui se trouve sur l'étiquette lors de paiements ou de changements d'adresse. Merci! **Rédacteur en chef :** Jean-Marie Banderet **Journaliste stagiaire :** Olalla Piñeiro Trigo **Rédaction :** Ronny Blaschke, Lukas Hafner, Manuela Reimann Graf, Lea Schlunegger, Urs Wälterlin, Cornelia Wegerhoff, Natalie Wenger **Corrections :** Barbara Pagès, Marga Voelkle **Ont également participé à ce numéro :** Lucien Berchtold, Elettra Bernasconi, Nadia Boehlen, Aurélie Kohler, Maeva Rubli, Elia Salsano, Victorine Thomi **Diffusion :** membres (dès cotisation de 30 francs par an) **Le magazine AMNESTY est disponible en ligne :** issuu.com/magazineamnestysuisse **Conception graphique :** www.muellerluetolf.ch **Mise en page :** Atoll « îlots graphiques » Catherine Gavin **Impression :** Stämpfli, Berne **Tirage :** 37 750 exemplaires.

ÉDITORIAL



Sur les cinq continents, des groupes de populations ne rentrent pas dans le moule de la société dominante du pays dans lequel ils vivent. Qu'ils soient appelés peuples « premiers », « indigènes » ou « autochtones », ils ont ceci en commun que leur mode de vie, leur culture, leur langue parfois, diffèrent de ceux de la majorité de leurs concitoyen·ne·x·s. Ils ont aussi en commun une longue histoire d'oppression marquée par la conquête, l'occupation de leurs terres ancestrales ou la colonisation. Des États ont tenté de les assimiler, de les réduire au silence en niant leurs droits, quand ce n'est pas simplement de les éliminer.

Depuis 2007, les peuples autochtones peuvent enfin s'appuyer sur un texte qui reconnaît leur droit à l'autodétermination. Une reconnaissance – certes tardive – des années de lutte qu'ils ont me-

nées. Mais la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* ne suffit pas toujours : le parapluie offert par le droit international se révèle souvent trop faible pour contrer les politiques discriminatoires de certains États. Les premiers à faire les frais de cette discrimination sont les couches les plus fragiles de ces populations, comme les enfants aborigènes, surreprésenté·e·x·s dans le système carcéral australien. Ou les descendantes de la communauté inca au Pérou, stérilisées de force, dans une volonté à peine déguisée de rayer leur existence de la carte du monde.

Pourtant, les peuples autochtones n'abandonnent pas : en Colombie, les Wayúu tiennent tête à l'entreprise suisse Glencore, au Pérou, les femmes amérindiennes se battent pour obtenir des excuses publiques du président Fujimori, et au Canada, les Mi'kmaq manifestent contre les abus de l'Église commis dans les pensionnats.

Jean-Marie Banderet, rédacteur en chef

OUVERTURES

Good News	4
Brèves	6
Ouvertures en image	8
Opinion	9
Protester est risqué	

POINT FORT

Droits des autochtones	
Le combat pour l'identité	10
Aux origines, il y avait la terre	12
Qui sont les autochtones ? Quels sont leurs droits ? Leurs points communs ? Éléments de réponse avec l'expert Cathal Doyle.	
Le long chemin de la guérison	14
Au Canada, des milliers d'enfants autochtones ont subi abus et assimilation dans des pensionnats. Reportage.	
« C'était une politique raciste »	18
Les victimes de stérilisation forcée sont en pleine bataille pour obtenir justice dans un procès historique qui se tient au Pérou.	
Des enfants privé·e·x·s de liberté	20
En Australie, la responsabilité pénale s'applique dès l'âge de dix ans déjà. Près de la moitié des détenu·e·x·s sont des autochtones.	
Des terres dévorées par la mine	22
La mine El Cerrejón de Glencore entraîne une dégradation des droits humains des populations amérindiennes et afro-colombiennes.	

ÉCLAIRAGES

Qatar	23
Réformes insuffisantes	
Interview culturelle	25
Ode aux femmes	
Ukraine	26
Continuum de la souffrance	
Suisse	28
« La lutte ne se fait pas à armes égales »	
PortrAlt	30
Combiner art et engagement	

ÉCHOS

BD	31
Maeva Rubli	
Couvertures	32
La parole des sans-voix	
Batailler pour exister	
Infirmières, mais pas que !	
Couvertures	33
Au cœur de la guerre	
Le handicap, cause politique	
Espace fiction	34
La blessure	

AGIR

Multinationales : tenez vos promesses !	37
Dernière chance pour « seul un oui est un oui »	38
Détenue pour une action pacifique	39



UN MINEUR ÉVITE L'EXÉCUTION

Les autorités d'Iran ont abandonné les charges contre Mohammad Reza Haddadi, qui a attendu dans le couloir de la mort depuis près de 19 ans ! Il n'avait que 15 ans lorsqu'il a été arrêté, accusé d'un meurtre lors du vol d'une voiture. Sous la menace des deux autres suspects, il avait plaidé coupable avant de revenir sur ses déclarations. Mineur au moment des faits, Mohammad Reza Haddadi a été condamné à la peine capitale, bien que ses coaccusés aient par la suite retiré leurs déclarations compromettantes. En effet, le Code pénal islamique adopté en 2013 par l'Iran autorise l'exécution des filles de plus de 9 ans et des garçons de plus de 15 ans en cas de « crimes contre Dieu » (comme l'apostasie) ou de « crimes de rétribution » (comme le meurtre). La date de son exécution a été repoussée six fois car son cas a provoqué l'indignation internationale. En condamnant des mineurs à la peine capitale, l'Iran viole le droit international.

© Portrait illustré : André Gottschalk

PEINE DE MORT ABOLIE

Le parlement de la **République centrafricaine** a accepté d'abolir en mai dernier la peine de mort, après le Tchad en 2020, et la Sierra Leone en 2021. Il a aussi voté une proposition de loi visant à condamner la torture. Cette victoire est d'autant plus importante pour un pays plongé dans une guerre civile, qui traduit actuellement en justice les responsables de crimes de guerre. Cette décision semblait se profiler depuis longtemps : aucune peine de mort n'a été prononcée par les tribunaux depuis plus de trente ans, et la dernière exécution date de 1981. Toutefois, la situation en Centrafrique reste très instable. Michelle Bachelet, Haut-commissaire des Nations Unies, a dénoncé des « graves violations des droits humains », dont « des meurtres et des violences sexuelles » sur la population civile, commises par les groupes rebelles mais aussi par l'armée et ses alliés russes.



JUSTICE POUR LES PERSONNES ALBINOS

Au **Malawi**, 12 personnes ont été condamnées le 29 avril à des peines de prison pour avoir assassiné MacDonald Masambuka il y a quatre ans. Il faisait partie des personnes atteintes d'albinisme qui ont été assassinées sur la base du mythe selon lequel certaines parties de leur corps auraient des propriétés magiques. Les personnes qui y croient espèrent que les os et les parties du corps des personnes atteintes d'albinisme leur apporteront chance, prospérité et pouvoir. Elles sont prêtes à payer beaucoup d'argent pour cela. Masambuka, alors âgé de 22 ans, avait disparu du village de Nakawa le 9 mars 2018 et son corps avait été retrouvé moins d'un mois plus tard. Cinq des 12 accusés ont été reconnus coupables de meurtre, les autres ont été condamnés pour divers délits, dont le trafic de parties du corps de la victime.

DROIT DE RESTER



En 2018, Taibeh Abassi, une adolescente alors âgée de 18 ans, et ses deux frères auraient dû être expulsé-e-s de **Norvège** vers l'Afghanistan. La famille avait trouvé refuge en Norvège depuis 2012. Malgré les protestations et les campagnes d'Amnesty, l'expulsion a été mise en œuvre. Mais le renvoi n'a finalement pas eu lieu en raison de l'état de santé de la mère et du refus de l'Afghanistan d'accueillir les enfants. Depuis, la famille vivait dans l'insécurité. En avril 2022, la mère de Taibeh a finalement obtenu un permis de séjour qui lui donne le droit de rester en Norvège avec ses enfants. Entre-temps, Taibeh a commencé des études de médecine à l'université de Trondheim, et dirige l'organisation norvégienne-afghane *Women for Change*.

En dépit du risque d'expulsion, **Taibeh Abassi** a obtenu son diplôme de fin d'études en 2018. Elle étudie aujourd'hui la médecine.



© Amnesty International

Lors de la **journée des droits des femmes du 8 mars 2020 à Kiev**, la ratification de la Convention d'Istanbul était l'une des revendications phares.

SOLO SÍ ES SÍ!

Le consentement explicite doit être un prérequis dans toute relation sexuelle. En **Espagne**, le Parlement a renforcé en mars dernier le droit pénal sexuel, en votant à une large majorité en faveur de la solution « Seul un oui est un oui ». Cette approche implique qu'un acte sexuel non consenti de manière claire et libre sera considéré comme un viol. Pour être adoptée, la loi doit encore être approuvée par le Sénat, ce qui n'est qu'une formalité. L'Espagne rejoindrait ainsi 12 autres pays d'Europe qui ont adopté une législation similaire: la Belgique, le Royaume-Uni, le Luxembourg, l'Islande, Malte, la Suède, la Grèce, Chypre, le Danemark, la Slovénie, l'Irlande et la Croatie. Ce serait un véritable changement pour les victimes, car, jusqu'à présent, elles devaient prouver avoir résisté face à leur agresseur et clairement refusé l'acte. Une situation déconnectée de la réalité, car le quart des victimes est touché par l'effet de « sidération », sorte de paralysie qui empêche toute réaction. En Suisse, notre organisation milite depuis plusieurs années sans relâche pour qu'un tel changement s'opère ici aussi. Le Conseil des États s'est récemment prononcé pour l'approche « Non c'est non », signifiant qu'un refus clair est nécessaire pour qu'un viol soit reconnu comme tel. Le Conseil national se prononcera à la prochaine session d'hiver.



+1 DANS LA CONVENTION D'ISTANBUL

Malgré les bombardements et les attaques russes, une bonne nouvelle vient d'arriver du côté de l'**Ukraine** : son Parlement a ratifié le 20 juin dernier la Convention d'Istanbul, qui vise à prévenir et à lutter contre les violences sexuelles et domestiques.

En ratifiant ce traité international signé en 2011, l'Ukraine rejoint les 36 États qui se sont engagés à établir un cadre juridique et institutionnel en matière de prévention, de protection et de poursuites judiciaires contre les violences faites aux femmes. D'après Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International : « Cette décision arrive à point nommé, à l'heure où émergent des signalements et des allégations selon lesquels des Ukrainiennes sont victimes de violences sexuelles dans les territoires occupés par la Russie. Une mise en œuvre dans les meilleurs délais devrait habiliter les autorités ukrainiennes à lutter contre ces atrocités, mais aussi rassurer les victimes et leur donner la confiance requise pour demander justice. »



LIBÉRATION DE PRISONNIERS D'OPINION

Le 24 avril, le journaliste Mohamed Salah a été libéré par les autorités, en **Égypte**. Ce journaliste et défenseur des droits humains avait été détenu arbitrairement pendant près de deux ans et demi, sans inculpation ni procès, pour des accusations de terrorisme infondées liées aux manifestations antigouvernementales de mars 2019. Deux jours plus tard, Ibrahim Ezz El-Din a lui aussi été libéré. Il était en détention provisoire depuis près de trois ans, accusé arbitrairement et sans jugement d'« appartenance à un groupe terroriste » dans deux affaires différentes. Depuis l'arrivée au pouvoir d'Abdel Fattah al-Sissi, la liberté d'expression est fortement restreinte en Égypte. Les autorités répriment sévèrement les défenseur-e-x-s des droits humains, les militant-e-x-s et les médias libres.

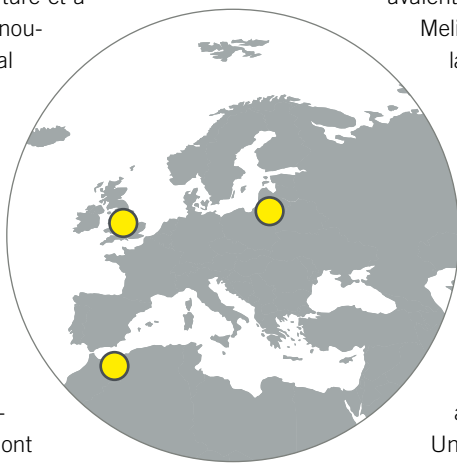


L'artiste irakien **Karrar Español** est détenu en Lituanie, dans le camp de personnes migrantes de Kybartai.

© Karrar Español

GRAVES SÉVICES SUR LES EXILÉ-E-X-S

LITUANIE – Les autorités lituaniennes détiennent arbitrairement des milliers de personnes dans des centres de détention gérés par l'armée, où elles sont soumises à des conditions inhumaines, à la torture et à d'autres mauvais traitements. Un nouveau rapport d'Amnesty International documente la manière dont les personnes migrantes et celles en exil sont détenues durant des mois en Lituanie, dans des centres délabrés ressemblant à des prisons. Elles n'ont pas accès à des procédures d'asile équitables et sont battues, insultées et harcelées. Les autorités veulent ainsi s'assurer que les personnes retournent « volontairement » dans les pays qu'elles ont fuies. Fin juin, la Cour de justice de l'Union européenne a confirmé que la loi lituanienne ordonnant la détention automatique des personnes qui entrent dans le pays de manière irrégulière leur refuse *de facto* le droit d'asile. Elle n'est donc pas compatible avec le droit européen.



FUITE MORTELLE

MELILLA/MAROC – Le 24 juin, des centaines de migrant-e-x-s ont tenté de quitter le Maroc pour se rendre dans l'enclave espagnole de Melilla. Au moins 23 personnes sont mortes. Jusqu'à présent, on ignore les circonstances de leur décès. Environ 2000 personnes avaient tenté de franchir la clôture frontalière entre le Maroc et Melilla, et plusieurs personnes ont été blessées dans la bousculade ou sont tombées des clôtures. Des témoins ont rapporté que des personnes avaient été laissées sur le sol pendant des heures sans assistance médicale. La police avait fait usage de la force pour empêcher les migrant-e-x-s de fuir.

EXTRADITION VERS LES ÉTATS-UNIS

ANGLETERRE – Le verdict accablant est tombé mi-juin : la ministre britannique de l'Intérieur Priti Patel a autorisé l'extradition de Julian Assange vers les États-Unis. Il doit y être inculpé en vertu de la loi anti-espionnage. Amnesty International craint que l'extradition expose le fondateur de WikiLeaks à un risque important d'isolement prolongé. Le jugement donne aussi un signal dissuasif aux journalistes du monde entier et porte un coup de massue à la liberté d'expression. Les avocats d'Assange veulent désormais utiliser toutes les possibilités de recours et aller si nécessaire jusque devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

ESCALADE DE VIOLENCE



TANZANIE – Afin de construire une réserve de chasse pour les touristes, plus de 70 000 personnes de la communauté Maasaï de Loliondo, en Tanzanie, doivent être déplacées. Environ 700 membres des forces de l'ordre se sont rendu-e-x-s le 9 juin à Loliondo pour délimiter avec des piquets une zone d'environ 1500 km², qui devait être utilisée pour la chasse et le tourisme de safari. Lorsque les Maasaï ont

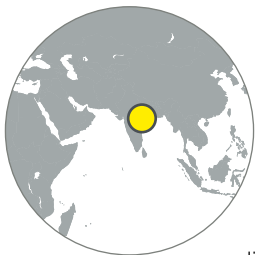
retiré les balises et ont protesté contre les projets du gouvernement, la police a lancé du gaz lacrymogène et a tiré à balles réelles. Au moins 30 personnes ont été blessées, et des dizaines d'autres détenues sans inculpation. Selon un avocat représentant des membres de la communauté, la police a nié avoir détenu ces personnes lorsque leurs familles les ont recherchées, malgré les témoignages accablants. Plusieurs d'entre elles sont toujours portées disparues. Beaucoup de membres de la communauté maasaï ont fui dans la forêt voisine par crainte de représailles policières.

RÉPRESSION DES MANIFESTATIONS

ÉQUATEUR – Depuis le 13 juin, des groupes autochtones manifestent en Équateur contre la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Des affrontements avec les forces de l'ordre ont eu lieu à plusieurs reprises. Le président Guillermo Lasso a déclaré que les protestations s'apparentaient à une tentative de coup d'État et a tenté de les réprimer par la force. En l'espace d'une semaine, 79 personnes ont été arrêtées, 55 ont été blessées et au moins 4 sont mortes.



LA POLICE RÉPRIME LES MANIFESTATIONS



INDE – Lors de manifestations à la mi-juin contre les propos controversés sur le prophète Muhammad tenus par une porte-parole du parti au pouvoir en Inde, deux personnes ont été abattues par la police. Cette dernière a fait preuve d'une violence excessive, frappant les activistes à coups de matraque, lançant des pierres et tirant dans tous les sens. Au

lieu de condamner publiquement les propos discriminatoires, le gouvernement indien en a profité pour cibler la population musulmane, qui voulait exprimer pacifiquement son mécontentement. Les autorités ont par la suite arrêté plusieurs musulman-e-x-s qui auraient organisé les protestations, et ont fait démolir plusieurs maisons d'activistes. Ces actions sont contraires aux obligations de l'Inde en vertu de la législation internationale des droits humains.

REGARD DÉCALÉ DOIGT D'HONNEUR À LA COUR SUPRÊME



Treize ans après sa sortie, le titre *Fuck You* de la chanteuse britannique Lily Allen est toujours d'actualité. Sauf qu'au lieu de l'ex-président américain George W. Bush, c'est aux cinq juges de la Cour suprême responsables de la révocation de l'arrêt *Roe vs Wade*, que l'artiste a dédié sa chanson, devant plusieurs dizaines de milliers de personnes venues écouter le concert de la chanteuse américaine Olivia Rodrigo, au festival de Glastonbury le 25 juin dernier. Comme quoi une bonne cause peut justifier de « recycler » un doigt levé.

JMB

(RE)PRENONS CONTACT

Un article vous a fait réagir ? Vous souhaitez proposer un sujet pour notre prochain numéro ? Ou faire paraître une lettre de lecteur ? La rédaction du magazine AMNESTY se fera un plaisir de vous lire et de vous répondre.

Nous avons entamé une réflexion sur ce à quoi ressemblera notre publication dans les prochaines années. Et comme un journal est fait avant tout pour être lu, l'avis de notre lectorat nous est précieux. N'hésitez pas à commenter, critiquer, suggérer...

La rédaction

Écrivez-nous sur redaction@amnesty.ch ou par courrier à Amnesty International Suisse, Rédaction AMNESTY, case postale, 3001 Berne.



Après des années sans pluie, la **Somalie** souffre actuellement d'une sécheresse extrême, à laquelle s'ajoutent des essaims de criquets, des tempêtes de sable – comme sur cette photo – et une hausse des prix des denrées alimentaires due à la guerre en Ukraine. De plus, le conflit russo-ukrainien provoque des pénuries d'engrais, ce qui bloque toute importation. Des personnes désespérées ne peuvent plus s'approvisionner et doivent fuir vers d'autres régions du pays à la recherche de nourriture. Des millions d'entre elles sont menacées de famine. Des centaines de milliers d'animaux sont déjà morts.

PROTESTER EST RISQUÉ

Opinion de **Lukas Hafner**,
responsable de campagnes à
Amnesty Suisse

Que ce soit dans les rubriques internationales ou suisses, un mot se retrouve de plus en plus souvent dans les gros titres : « protester ». Mobilisation des populations autochtones en Équateur, rassemblements massifs d'activistes pro-climat, actions contre la guerre en Russie ou manifestations contre le durcissement du droit à l'avortement aux États-Unis ; la liste est longue.

Les gens descendent dans la rue pour des raisons variées. Mais iels partagent un point commun : le courage. Le courage de se battre pour améliorer leurs conditions de vie, celui d'élever ensemble leur voix contre les injustices et les abus. Si personne n'avait eu ce courage par le passé, beaucoup de droits qu'aujourd'hui nous considérons comme évidents, acquis, ne seraient qu'une utopie : la démocratie, les droits des femmes, l'équilibre social. C'est pour de bonnes raisons que la « liberté de manifester » est protégée par le droit international. Les droits à la liberté de réunion, d'expression et d'association obligent les États à garantir la liberté de protestation pacifique.

Mais au lieu de garantir ces libertés, de rechercher le dialogue avec les manifestant-e-x-s et de protéger les actes de protestation, les gouvernements ripostent à coups de restrictions, de violence et de répression. Dans de nombreux pays, les manifestations sont interdites à l'avance, les groupes d'organisation sont intimidés et poursuivis. Les marches de protestation sont parfois dispersées ou réprimées avec brutalité. Les manifestant-e-x-s s'exposent à des risques de blessure, d'emprisonnement et de peines disproportionnées. Ce tour de vis des autorités s'observe aussi en ligne, où les actions militantes jouent désormais un rôle toujours plus important. Les coupures d'internet, la censure et la surveillance réduisent drastiquement l'espace de protestation via les médias sociaux ; les activistes sont pris-e-x-s pour cible et poursuivi-e-x-s.

Il est vrai que les pires excès de violence – comme le recours à l'armée ou l'utilisation de balles réelles – s'observent surtout dans les États autocratiques. Mais la tendance générale à la répression ne se limite pas à ces derniers. Les régimes d'autorisation restrictifs, la violence policière et les peines disproportionnées sont également une réalité en Europe, y compris en Suisse. Les premières victimes sont les personnes et les groupes déjà marginalisés en raison de leurs caractéristiques individuelles ou collectives. La « liberté de manifester » est ainsi devenue un acte de grâce étatique. Un régime spécial accordé de manière arbitraire et discriminatoire, qui n'autorise la dissidence que dans des proportions strictement rationnées et étouffe dans l'œuf les initiatives de la société civile.

Là où les États manquent à leurs obligations et bafouent les droits humains à coups de lois répressives, de matraques et de gaz lacrymogène, les personnes et les mouvements qui dénoncent ces violations et demandent des comptes aux responsables sont plus que jamais nécessaires. Amnesty International défend le droit de manifester pacifiquement, dans le monde entier et en Suisse. Nous voulons que chaque être humain puisse exprimer pacifiquement ses préoccupations dans la rue, sans craindre la violence et la répression, et cela indépendamment de son identité, son genre, sa couleur de peau, sa religion ou son origine. I



Le combat pour l'identité

Longtemps ignorés, considérés comme inférieurs par les puissances dominantes, les peuples autochtones ont subi les diverses tentatives des États de les assimiler de force, d'effacer leur culture, leurs traditions et leur mode de vie, ou de prendre le contrôle de leurs terres ancestrales, sans aucune consultation préalable. Mais sous l'impulsion du mouvement américain des droits civiques, ces populations commencent à refuser de se laisser faire : elles se battent pour faire reconnaître leur identité, et les droits qui leur sont déniés. Un combat pour l'autodétermination toujours d'actualité aujourd'hui.

Photo : Les personnes autochtones sortent fréquemment dans la rue pour revendiquer leurs droits. Comme ici, au centre de **São Paulo**.

© Keystone/Sueddeutsche Zeitung Photo/Christian Tragni





© Rick Bajornas/United Nations Photo

Aux origines, il y avait la terre

Beaucoup d'États nés de la colonisation ont un point commun : des peuples solidement attachés à leurs coutumes, à leurs terres ancestrales, et qui refusent d'être assimilés. Cathal Doyle, docteur en droit international humanitaire, nous donne un aperçu des particularités et des droits spécifiques des populations autochtones. Propos recueillis par Jean-Marie Banderet

Depuis 2007, il existe un cadre légal qui définit officiellement les droits collectifs des peuples autochtones. En ce sens, la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* est un outil majeur des droits humains, puisqu'elle inscrit dans le droit international des concepts fondamentaux, comme celui de l'autodétermination. Mais comment définir qui entre dans cette catégorie ?

▷ **AMNESTY : « Indigène » ou « autochtone » : comment faut-il qualifier ces peuples ?**

◁ **Cathal Doyle :** Cette différence de terminologie est propre au monde francophone ; elle n'est pas vraiment présente dans le contexte anglophone ou hispanophone, où le terme « indigène » n'a pas la même connotation – négative, héritée de la colonisation – qu'en français. En anglais, le droit international utilise donc le terme *indigenous* pour identifier certains groupes qui ont des caractéristiques particulières. Mais ces termes génériques font débat : de nombreux groupes préfèrent être appelés par le nom de leur peuple, plutôt que par les mots génériques « indigène » ou « autochtone ».

▷ **Qui est autochtone ?**

◁ Le premier élément à prendre en compte, c'est l'auto-identification : ne doivent être considérés comme autochtones que les peuples qui le souhaitent et le revendiquent.

Sur le plan du droit international, il existe un certain nombre de caractéristiques pour définir ces populations. La liste n'est pas exhaustive, et il n'est pas nécessaire qu'un groupe réponde à tous les critères. Généralement, on considère avant tout les groupes qui ont un attachement très fort et ancien à leurs terres ancestrales. Ils ont cette relation que nous appelons « symbiotique » avec leur terre. Pour certains peuples nomades, comme les Roms, l'élément d'appartenance à une terre est moins présent : ils se désignent eux-mêmes plutôt comme une minorité ethnique. Mais cela ne signifie pas que tous les peuples nomades n'ont pas ce lien avec la terre. En Tanzanie, les Maasāi, ou les Samis en Finlande ont un lien très fort avec leurs terres. Ils se considèrent comme indigènes, et remplissent aussi les conditions définies par le droit international.

Ensuite, il y a un sentiment de communauté, d'identité collective partagée, et un désir de les transmettre aux générations futures afin de perpétuer leur existence. Beaucoup de ces peuples ont un passé colonial et sont préexistants à l'arrivée des colons, et par conséquent à l'État duquel ils sont citoyens. Avec une exception notoire : les populations déplacées, qui ne vivent plus sur leurs terres ancestrales. Il est donc important de ne pas être trop normatif sur certains de ces critères.

Souvent, les peuples autochtones sont aussi reconnus comme tels parce qu'ils ont des coutumes, des caractéristiques culturelles, sociales ou économiques distinctes. Leur langue peut

◀ Le Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones se tient chaque année depuis 2002. Ici, l'ouverture de la 15^e session.

aussi être un facteur déterminant – mais pas nécessairement, car certaines communautés l'ont abandonnée au profit de celle des colons. Enfin, ces populations partagent très souvent le fait de se trouver dans une position sociale non dominante, résultat de leur longue histoire de discrimination et d'oppression.

Il n'y a donc pas *une* définition des autochtones. Parfois, les peuples eux-mêmes n'ont pas choisi de s'identifier comme tels en raison de la discrimination raciale à laquelle ils ont été confrontés. La notion de «peuple autochtone» est donc très fluide, avec de nombreuses zones grises. Cette fluidité permet à chaque peuple de décider s'il a quelque chose à gagner en entrant dans cette catégorie, en fonction de ses réalités et ses besoins.

▷ Qu'apporte alors le droit international dans cette définition ?

◁ Il inscrit le droit à l'autodétermination comme un principe essentiel. Et en définissant un cadre normatif, il offre en quelque sorte une justification pour appuyer les revendications de ces peuples. Des revendications parfois balayées par les États ou d'autres acteurs comme les grandes entreprises, par crainte que les peuples concernés n'obtiennent des droits sur leurs terres ancestrales, et entravent ainsi d'éventuelles exploitations. C'est pourquoi il est parfois si difficile pour certaines communautés d'être reconnues comme autochtones, comme dans le cas du Pérou : les groupes de l'Amazonie, plus petits et dispersés, sont reconnus comme indigènes, mais pas ceux de la région andine, qui occupent un plus grand territoire, plus riche en minerais. Certains États définissent les peuples indigènes selon leurs propres critères, qui ne correspondent pas au droit international. Ils leur refusent la qualité d'autochtones et les qualifient de groupes tribaux pour limiter certains de leurs droits, et parfois même nier leur existence.

▷ Revendiquer son identité indigène semble de plus en plus courant... Est-ce que cette évolution existe aussi sur le plan du droit ?

◁ On observe un regain identitaire dans la culture populaire, dans la musique, la danse et d'autres arts vivants. Mais aussi une remise en question de la façon dont les peuples indigènes ont été représentés dans la culture dominante, par exemple dans les musées d'ethnographie ou d'histoire naturelle. Désormais, des expositions montées par des autochtones voient le jour au Canada, en Australie ou en Nouvelle Zélande, en rupture avec la muséographie traditionnelle qui consistait simplement à préserver des objets de leur culture. Certaines de ces reliques et des objets sacrés sont rapatriés depuis d'autres musées.

Sur le plan du droit international, la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones* de 2007 a déplacé le débat, de : «ont-ils des droits ?» à «comment garantir le respect de leurs droits ?». Ce glissement est visible auprès des acteurs étatiques et a également un impact sur les entreprises. Il ne se reflète parfois pas encore dans leurs pratiques, mais au moins dans leurs politiques. Bien sûr, une déclaration n'a pas la même force qu'un traité, mais elle offre une protection morale aux populations autochtones : qui osera ternir son image en niant des droits reconnus officiellement par les Nations Unies ?

© DR



Le Dr Cathal Doyle est responsable du Master of Laws et maître de conférences à la faculté de droit de l'université Middlesex, Londres. Il est membre du conseil d'administration de l'*International Work Group on Indigenous Affairs* et du *Forest Peoples Programme*.

Cadre légal

En 1957, l'Organisation internationale du travail (OIT) adopte la *Convention relative aux populations autochtones et tribales*, aussi appelée Convention 107, qui reconnaît à ces populations, notamment, le droit à la propriété sur les terres qu'elles occupent, mais aussi le droit au travail, à l'éducation et à la sécurité sociale. À l'époque, la convention est pensée comme une solution transitoire en attendant que les populations soient intégrées ou assimilées. C'est le premier texte à proposer une approche plus humaine, malgré des relents coloniaux. Elle sera révisée en 1989 pour donner naissance à la Convention 169 de l'OIT. Depuis les années 1970, sur l'impulsion du mouvement pour les droits civiques, les communautés s'opposent de plus en plus à de grands projets de développement, comme des barrages ou des usines. Elles se sont tournées vers le droit international pour appuyer leurs revendications. Signe de cette évolution, l'ONU a accueilli toujours plus de groupes autochtones dans les années septante et quatre-vingt. Depuis, on ne compte plus les délégations qui se sont rendues au Palais des Nations à Genève pour aboutir, après quasiment 25 ans de négociations, à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, adoptée le 13 septembre 2007 à New York par l'ONU. À noter toutefois que des pays directement concernés, comme les États-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont tenté de s'opposer au texte.

Le long chemin de la guérison

© Natalie Wenger

Jusqu'en 1996, des milliers d'enfants autochtones ont été séparé·e·x·s de leurs parents et éduqué·e·x·s selon le modèle occidental dans des internats où régnaient violences, humiliations et abus. Au Canada, des générations d'autochtones vivent avec les stigmates de leur passage dans des *residential schools* (écoles résidentielles). Par Natalie Wenger

Il est facile de passer devant sans les remarquer. Pourtant, j'ai fait exprès le voyage – à travers la province canadienne de la Nouvelle-Écosse jusqu'à dans le petit village de Shubenacadie – pour les voir, ces trois plaques commémoratives. Seule la pancarte arborant l'inscription *Every Child Matters* (Chaque enfant compte), accrochée devant la bâtisse au début de la rue Schotterstrasse, m'indique que je suis au bon endroit. J'aurais espéré mieux.

Le gouvernement canadien semble avoir estimé que trois plaques de six phrases, en cinq langues, suffiraient pour décrire la souffrance que plus de 1000 enfants autochtones ont vécue dans cet ancien « pensionnat indien ». De l'édifice en briques à trois étages abritant l'internat qui imposait un mode de vie occidental à des enfants autochtones de 1930 à 1967, il ne reste rien. À la place, un bâtiment bleu en tôle appartenant à la société Scotia Plastics, un fabricant de plastique local, trône sur la colline. Le lieu aurait sans doute ressemblé à autre chose s'il avait été important pour l'histoire

des Canadien·ne·x·s à la peau blanche. Les enfants autochtones qui ont vécu ici l'enfer – tant ceux qui ont survécu que ceux qui y sont mort·e·x·s – auraient mérité plus que ça.

L'école à Shubenacadie n'est qu'une parmi les 139 institutions implantées au Canada à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle et jusqu'en 1996. Plus de 150 000 enfants des « Premières Nations » c'est ainsi que les autochtones sont appelé·e·x·s au Canada – ont été séparé·e·x·s de leurs parents et envoyé·e·x·s dans des internats, majoritairement tenus par le gouvernement canadien et l'Église catholique. Dans ces écoles, on y « civilisait » les enfants, en les assimilant à la société canadienne. Ils devaient parler anglais, prier, accomplir un dur travail physique et ont été maintes fois maltraité·e·x·s.

« Ces institutions avaient pour but de détruire l'héritage indigène des enfants », explique Guy Freedman, conseiller sur les questions relatives aux autochtones. Il affirme que les pensionnaires y étaient traité·e·x·s comme « des sauvages »

◀ Les peuples autochtones demandent justice pour **chacun·e·x de ces enfants**.

qui devaient être éduqués». En 2015, la pratique des *residential schools* a été qualifiée de «génocide culturel» par la Cour suprême du Canada. À l'heure actuelle, on recherche dans plusieurs écoles les dépouilles des enfants qui n'en sont pas sorti·e·x-s vivant·e·x-s.

Briser le silence | Jusque dans les années 1990, l'histoire des *residential schools* était étouffée par le gouvernement canadien. Lorsque des survivant·e·x-s témoignaient publiquement de leur expérience, iels étaient raillé·e·x-s et leurs déclarations ramenées au statut de chimères. Guy Freedman est convaincu que la méfiance et la honte ressentie par les survivant·e·x-s en ont dissuadé beaucoup de raconter leur histoire. Que ce sombre chapitre de l'histoire du Canada ait fini par sortir de l'ombre, Guy Freedman et beaucoup de membres des «Premières Nations» le doivent aujourd'hui notamment au courage d'un seul homme : Phil Fontaine.

Chef régional du Manitoba, devenu par la suite président de l'Assemblée des «Premières Nations» au Canada, Phil Fontaine s'était exprimé publiquement pour la première fois en 1990 sur les sévices et abus sexuels qu'il avait subis au pensionnat de Fort Alexander, à Winnipeg. Dans un entretien donné en 1990 sur la chaîne de télévision canadienne CBC, il avait affirmé : «Il est important de faire la lumière sur cette maltraitance et de documenter cette expérience collective pour ne pas oublier ce qui s'est passé, mais aussi afin d'entamer un processus qui va aider notre peuple à guérir.»

Le courage de Phil Fontaine a conduit toujours plus de survivant·e·x-s à parler de leurs expériences. Jusqu'en 2007, 15 000 personnes ont déposé une plainte pour sévices et abus sexuels à l'encontre des *residential schools*. Le gouvernement ne pouvait plus fermer les yeux : en 2008, l'ancien Premier ministre Stephen Harper s'est excusé pour la politique d'assimilation qui a aujourd'hui encore des conséquences négatives sur les communautés autochtones. La même année, la Commission de vérité et réconciliation (*Truth and Reconciliation Commission*, TRC) a entamé son travail consistant à lever le voile sur les *residential schools*. Plus de 6500 survivant·e·x-s ont narré leur histoire à la TRC et dévoilé des détails choquants sur la vie dans les «pensionnats indiens».

Rose Marie Prospers, William Henry, Alan Knockwood et Joanne Morrison Methot font partie des survivant·e·x-s de l'école de Shubenacadie qui ont raconté leurs expériences à la TRC. Beaucoup d'autres ont emporté leur histoire dans la tombe.

La première tâche que Rose Marie Prospers a dû effectuer à l'école de Shubenacadie a été de balayer les escaliers. «Je devais balayer les escaliers et veiller à ce qu'il n'y ait plus de grains de sable entre les marches. Ils contrôlaient tout ce que nous faisions. Tout devait être parfait. Sinon, nous devions recommencer.»

William Henry a été surpris par une collaboratrice en train de parler le mi'kmaq avec son frère. «Elle a saisi une canne. Elle m'a poussé contre la baignoire, m'a attrapé par le cou. Je ne sais pas combien de coups elle m'a donnés. Je pleurais. Ensuite, elle a pris un morceau de savon et m'a lavé la bouche avec. Je sens encore aujourd'hui le goût de l'eau savonneuse.»

Alan Knockwood a lui aussi été puni juste pour avoir parlé dans sa propre langue : «J'ai été surpris par un moine. Il m'a attaché, puis les coups sont arrivés. Mon cousin Ivan a dû me donner à manger au souper tellement mes mains étaient gonflées par les coups reçus avec les lanières.»

Joanne Morrison Methot a été témoin de la maltraitance infligée à ses camarades : «J'ai compté. Une fille a été attachée, battue et châtiée 45 fois. Ensuite, ça a été mon tour, j'ai reçu une volée, mais je n'ai pas pleuré.»

Plusieurs survivant·e·x-s ont témoigné de violence sexuelle. Une fille est morte selon toute vraisemblance 24 heures après avoir été abusée. En tout, au moins seize enfants sont morts à Shubenacadie durant leur scolarité.

Lésé·e·x-s par l'État | Parmi les personnes qui ont survécu, nombreuses souffrent encore aujourd'hui des événements passés. Il suffit pour s'en convaincre de visiter la réserve qui jouxte l'ancienne école de Shubenacadie. À chaque kilomètre parcouru, la route devient plus rocailleuse à mesure que nous nous approchons de la réserve. La station-service située juste avant l'entrée est délabrée, les prix y sont presque deux fois plus élevés que dans le reste de la Nouvelle-Écosse. Les maisons deviennent plus petites, plus décrépies et servent plutôt de hangars. Comme pour de nombreuses réserves, l'entrée de Sipekne'katik est bordée de boutiques qui font commerce du cannabis. Mais depuis que le Canada l'a légalisé fin 2018 dans tout le pays, les affaires marchent moins bien.

► À Algonquin Park, ce totem commémoratif rappelle les milliers d'enfants qui sont mort·e·x-s dans les *Residential schools*.



« Beaucoup d'habitants vivent dans la misère, le chômage est élevé », dit le chef Mike Sack. Il a peu d'estime pour le gouvernement d'Ottawa. « Des excuses, c'est un geste louable, mais si rien ne change, ça n'a aucune valeur », dit-il. Le Premier ministre Justin Trudeau avait promis en 2015 d'amorcer la réconciliation avec la population autochtone et de mettre en œuvre les 94 propositions de la TRC pour réparer le mal commis. D'après Mike Sack, cela n'est resté qu'une promesse. « Trudeau ne s'intéresse pas à nous », dit-il.

D'après la société de médias canadienne CBC, seules 13 des 94 propositions émises par la TRC ont été intégralement mises en œuvre, 19 d'entre elles n'ont même pas commencé à être appliquées. « Il arrivera un moment où ce rapport finira en poussière », craint Guy Freedman. « Dans la mesure où il n'y a pas de système de contrôle central et de calendrier, le gouvernement ne mène qu'une politique symbolique ostentatoire, mais ne procède à aucune réforme substantielle. »

Guy Freedman comprend la frustration de beaucoup d'autochtones. « Au Canada, les indigènes sont systématiquement lésés, beaucoup vivent comme dans le tiers-monde », constate-t-il. Plus de 60 communautés des « Premières Nations » n'ont pas accès à de l'eau propre et l'insécurité alimentaire est très répandue dans les communautés du Nord. Les autochtones gagnent en outre moins bien leur vie, sont souvent sans emploi, n'ont pas accès à une bonne formation et perçoivent plus fréquemment l'aide sociale que les non-autochtones. Beaucoup sombrent dans la dépression, l'alcool, les drogues

et la criminalité. Le nombre d'autochtones en prison est élevé et disproportionné. La plupart sont arrêté-e-x-s pour des délits tels que la détention illégale de drogues ou d'armes, ou pour des infractions au code de la route. D'après Guy Freedman, la probabilité d'être condamné-e-x à une peine de prison est nettement plus élevée chez les autochtones que chez les autres. Il parle de racisme et de discrimination systématiques.

Et l'Église se tait | Toutefois, le rapport final de la TRC a aussi amené des changements positifs. Ainsi, après des décennies d'intervention des communautés autochtones, le Parlement canadien a ratifié en juin 2021 la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Celle-ci reconnaît le droit à l'autodétermination et au maintien

de la culture indigène et interdit la discrimination et la marginalisation. Deux ans auparavant, le gouvernement avait déjà promulgué la Loi concernant les langues autochtones, qui devait promouvoir l'usage des langues indigènes.

Pour Guy Freedman, le plus grand succès de la TRC réside dans le fait que désormais on discute ouvertement de l'histoire

Mike Sack

des pensionnats et de leurs conséquences. Beaucoup de Canadien-ne-x-s n'ont entendu parler des abus commis dans les *residential schools* que par le rapport de la TRC. Jusqu'en 2015, cette partie de l'histoire n'était pas au programme des écoles canadiennes et était souvent délibérément ignorée.

Le gouvernement canadien a renouvelé ses excuses pour les torts causés – ce qui n'est pas le cas de l'Église catholique. Cette dernière refusait de reconnaître les abus commis dans les *residential schools*. L'Église aurait même détruit de nombreux dossiers afin d'enterrer le sombre passé. Malgré les rumeurs circulant sur la mort de milliers d'enfants dans ces écoles, les preuves manquaient – jusqu'à ce qu'une fosse commune contenant les dépouilles de 215 enfants indigènes ait été retrouvée sur le terrain du pensionnat de Kamloops en Colombie-Britannique. « Cela m'a brisé le cœur, mais ne m'a pas étonné », avoue Guy Freedman.

La TRC s'était activement engagée dans la recherche de dépouilles d'enfants qui avaient disparu depuis leur scolarité. Après cette découverte choquante à Kamloops, l'État a débloqué des fonds pour mener des recherches sur les terrains où étaient situés les anciens pensionnats. En juin 2021, 751 autres tombes sans nom ont été découvertes à proximité de l'école de Saskatchewan. Jusqu'à présent, pas moins de 1100 sépultures ont été trouvées dans tout le pays.



Dans le pensionnat de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse, des enfants autochtones ont vécu des atrocités.

À la *residential school* de Shubenacadie, la recherche de dépouilles se poursuit. D'après les dires des survivant·e·x·s, des enfants ont aussi été enterré·e·x·s dans cette école. Pourtant, les recherches se sont révélées infructueuses jusqu'à présent. «La recherche a réveillé de vieux traumatismes», affirme Mike Sack. Beaucoup de membres des autres communautés ont fait le voyage jusqu'à Shubenacadie, pour rendre hommage aux enfants disparu·e·x·s et manifester leur solidarité aux survivant·e·x·s. Ils ont déposé des centaines de chaussures d'enfants devant l'église du village.

Loin de la réconciliation | De telles commémorations ont lieu dans tout le pays. À Algonquin Park, un parc naturel dans l'Ontario, des gens sont venus déposer des jouets, des habits d'enfants et des lettres au pied d'un totem pour présenter leurs condoléances. Pas de quoi faire sortir l'Église de son mutisme. Le Vatican a ignoré les injonctions du gouvernement canadien à faire des excuses publiques. Beaucoup d'autochtones qui avaient embrassé la religion catholique se sont senti·e·x·s dupé·e·x·s et sont descendu·e·x·s dans la rue. Comme rien ne se passait, certain·e·x·s ont pris des mesures drastiques: en juillet 2021, 68 églises canadiennes ont été dégradées, détruites ou incendiées.

La pression était trop forte. Le 1^{er} avril dernier, le pape s'est officiellement excusé pour le rôle qu'a joué l'Église catholique dans la gestion de ces écoles. «J'ai honte et je regrette le rôle qu'ont joué certains catholiques, notamment ceux qui avaient une responsabilité pédagogique, dans les actes qui vous ont blessés. Je regrette la maltraitance que vous avez subie et le manque de respect envers votre identité, votre culture et même vos valeurs spirituelles», s'est exprimé le pape François devant une assemblée de délégué·e·x·s des communautés autochtones du Canada. Ces excuses, longtemps espérées, ont une grande importance pour beaucoup d'indigènes. Néanmoins, quelques voix s'élèvent pour dire qu'elles arrivent trop tard et que les mots seuls ne suffisent pas à réparer.

Dans un article publié sur la plateforme *The Conversation*, Jeremy Bergen, professeur assistant en sciences des religions à l'Université de Waterloo, critique surtout le fait que le pape n'entre pas en matière sur le fait que l'Église a suivi cette politique d'assimilation en décidant de gérer ces écoles. «Dans l'intérêt de la réconciliation, j'espère que ce n'étaient pas les dernières excuses du pape», écrit Jeremy Bergen.

Une grosse partie de l'héritage culturel des indigènes a été durablement détruite avec les *residential schools*. Beaucoup de langues autochtones et de coutumes ne sont plus perpétuées, car plus personne ne s'en souvient. Et cela, aucune excuse n'y

changera rien. Et encore moins trois plaques commémoratives sur une colline. Guy Freedman conclut: «Un problème intergénérationnel ne peut pas se résoudre du jour au lendemain.» Pour guérir, il en faut plus. |



Les survivant·e·x·s souffrent encore aujourd'hui des abus passés.



Le mouvement **Every child matters** dénonce le génocide culturel qui s'est produit dans les pensionnats canadiens.



Manifestations, ateliers, actions en justice : les **femmes victimes de stérilisations forcées** se battent depuis 25 ans pour faire reconnaître leurs droits. Photos : © AMPAEF

« C'était une politique raciste »

À la fin des années 1990, l'ex-président du Pérou Alberto Fujimori mène une politique de stérilisations forcées qui vise des femmes majoritairement amérindiennes et pauvres. Vingt-cinq ans plus tard, les victimes sont en pleine bataille pour obtenir justice dans un procès historique. Par Olalla Piñeiro Trigo

« **A**près la naissance de mon quatrième enfant, les médecins m'ont questionnée sur ma méthode de contraception. Lorsque je leur ai dit que je n'en utilisais pas, ils m'ont dit que nous ne pouvions pas continuer à procréer comme des lapins. Ils insistaient pour que j'accepte cette opération, sans m'expliquer ses conséquences. Face à ma résistance, ils refusaient de me rendre mon bébé. J'avais peur qu'ils me le prennent, alors j'ai fini par accepter. J'avais tellement honte. » C'était en 1996, dans un hôpital de la banlieue du sud de Lima, que María Elena Carbajal s'est fait stériliser contre sa volonté, à 26 ans.

Cette brutalité, on estime que 300 000 femmes et 25 000 hommes l'ont vécue dans le cadre du « Programme de santé reproductive et de planification familiale » implanté au Pérou entre 1996 et 2001 par Alberto Fujimori. Au moins dix-huit femmes en sont mortes. Une majorité des victimes ont un point commun : elles sont amérindiennes, issues d'un milieu rural et précaire. « Ce plan de santé était présenté comme un outil pour faire baisser la natalité, mais c'était en réalité une politique raciste qui visait à éradiquer les autochtones et les pauvres », explique María Esther Mogollón, porte-parole de l'Association des Femmes péruviennes affectées par les stérilisations forcées (AMPAEF).

Les quelque 1300 plaignantes sont enfin prêtes à être entendues dans le premier procès contre les stérilisations forcées, ouvert au Pérou en mars 2021. Sur le banc des accusés, Alberto Fujimori, mais aussi trois de ses ex-ministres de la santé et deux fonctionnaires. L'ancien président nie toute responsabilité, il assure que son programme reposait sur une base volontaire, les

stérilisations forcées étant le fruit de quelques médecins malveillants. « Le Pérou devrait avoir honte », s'emporte María Elena Carbajal, qui est à la tête de l'Association des victimes de Lima et Callao. « On nous victimise une nouvelle fois en nous traitant de menteuses. Ce qu'on nous a fait était d'une brutalité extrême, beaucoup de femmes ont encore des séquelles. Comment une affaire avec 1300 plaignantes pourrait-elle se résumer à des cas isolés ? C'était planifié et il faut que ce soit reconnu. »

À en croire les associations de victimes, les mensonges, le chantage et les menaces étaient des méthodes courantes. Le consentement, loin d'être un prérequis. « On leur faisait croire que c'était une opération réversible, ou qu'elles allaient passer un contrôle médical. Mais elles se retrouvaient avec les trompes ligaturées. Ils menaçaient aussi des femmes d'arrêter des membres de leur famille ou de leur retirer leurs enfants si elles résistaient. Et puis, il y avait la méthode brutale : des camions venaient dans les terres andines pour opérer des autochtones dans des conditions rudimentaires. On les attachait de force, et parfois ils oubliaient l'anesthésie », explique María Esther Mogollón.

Racisme et discrimination | La stérilisation forcée a été utilisée à maintes reprises par le passé comme un instrument de contrôle sociodémographique. Le Japon, l'Allemagne nazie, la Suède ou la Suisse y ont recouru dans le but de limiter le nombre de personnes en situation de handicap, avec des troubles mentaux ou « socialement inadaptées ». Des femmes sud-africaines porteuses du VIH ont été stérilisées de force entre 2002 et 2015 pour limiter la propagation du sida.



Dans les Amériques, plus de six pays – le Mexique, le Guatemala, le Brésil, Puerto Rico, les États-Unis et le Canada – auraient procédé à des stérilisations forcées sur des personnes autochtones, à en croire le docteur et chercheur Sergio Cecchetto. Une pratique motivée par une idéologie raciste, à l'image du programme mis en œuvre au Pérou.

María Esther Mogollón accompagne des victimes depuis 25 ans. Elle a pu voir les effets dévastateurs de cette politique. Des femmes ont été diagnostiquées dépressives, beaucoup ont des séquelles physiques. Des cas de cancer de l'utérus sont survenus, bien qu'aucune étude n'ait pu établir une corrélation. L'impact social est aussi très élevé : dans une culture andine qui valorise la maternité, des femmes amputées de leur fécondité n'ont plus leur place dans la société. Comme de nombreuses autres victimes, María Elena a été abandonnée par le père de ses enfants. « Lorsque je lui ai raconté ce que les médecins m'avaient fait, il m'a insultée, m'accusant de m'être volontairement fait stériliser pour pouvoir coucher avec d'autres hommes. J'ai aussi reçu beaucoup de remarques discriminantes en tant que mère célibataire. » Du haut de ses 52 ans, elle confie souffrir d'un prolapsus génital et avoir la santé d'une aînée.

Combat contre l'impunité | La stérilisation forcée est reconnue depuis 1999 comme un « crime contre l'humanité » par la Cour pénale internationale. Pourtant, et malgré des années de mobilisation, ces milliers de Péruviennes n'ont pas pu obtenir justice. Au total, plus de 2074 plaintes ont été enregistrées au Ministère public et quatre enquêtes – ouvertes entre 2002 et 2011 – ont été classées par « manque de preuves ». L'actuel président du Pérou, Pedro Castillo, s'est engagé à faire de la réparation des victimes une priorité. « Je me solidarise avec vos luttes », assurait-il à l'occasion d'un rassemblement pour sa candidature, en juin 2021. Depuis son élection, son discours est resté une promesse en l'air.

Créé en 2015, le *Registre national des victimes* est l'un des rares outils de justice transitionnelle mis en place par l'État du Pérou. Les inscrit·e·x-s peuvent accéder à des conseils et à une représentation juridiques gratuits, à des soins de santé, à un

suivi psychologique, ainsi qu'à une assistance sociale. Mais à ce jour, seules 8000 survivantes y sont répertoriées, un chiffre nettement inférieur à la réalité. « Plusieurs victimes sont mortes depuis. Il y a aussi le poids de la honte ; cela demande un long processus d'acceptation », explique María Esther Mogollón. Puis, en décembre 2021, après neuf mois d'audience, le Ministère public a finalement ouvert une enquête pénale pour « atteinte à la vie et à la santé » des personnes et « blessures graves et violations graves des droits humains ».

Si la quête de justice avance, le combat est loin d'être gagné. Gros point noir du procès : l'absence du principal prévenu. Extradé par le Chili, Fujimori ne peut actuellement pas comparaître car le chef d'accusation de stérilisation forcée n'est pas prévu dans la convention d'extradition, et qu'il purge déjà une peine de 25 ans de prison pour deux massacres commis contre des civils. En raison de son âge avancé, sa défense plaide pour la grâce. « Il ne doit pas être blanchi ! Pourquoi devrait-il avoir des privilèges ? », s'indigne María Elena Carbajal. À cela s'ajoutent des freins supplémentaires : les plaignantes qui habitent des villages isolés ont de la peine à suivre un procès, tenu en virtuel à cause de la pandémie, et à se prêter à des examens médicaux – coûteux et traumatisants. Début juillet, la révocation inattendue de la Procureure chargée de l'affaire sonne comme un « retour à zéro » pour l'AMPAEF, qui vient d'envoyer une lettre pour obtenir des explications. Malgré les obstacles, les victimes sont décidées à aller jusqu'au bout. « Nous devons être indemnisées pour ce que nous avons vécu. Ce n'est pas une question d'argent, mais de vérité. Nous méritons des excuses publiques », poursuit-elle. |

Les stérilisations forcées contre les peuples autochtones ne sont pas qu'un pan du passé. Le parquet du Panama vient d'ouvrir une enquête en février dernier sur des cas supposés de stérilisation forcée dans la province de Bocas del Toro, tandis qu'un rapport publié en été 2021 par le Comité sénatorial permanent des droits des personnes du Canada révèle des cas de stérilisation forcée au moins jusqu'en 2010. Sans parler de la Chine, qui est accusée de procéder à des stérilisations forcées contre la minorité musulmane ouïghoure dans la région du Xinjiang.



En Australie, les enfants autochtones sont plus susceptibles que les autres d'être arrêté·e·x·s ou de finir derrière les barreaux.

© Rusty Stewart/Amnesty International

Des enfants privé·e·x·s de liberté

Sur le cinquième continent, la responsabilité pénale intervient dès l'âge de dix ans déjà. À contrecourant du principe « éduquer sans punir », l'Australie a fait le choix d'emprisonner les plus jeunes – près de la moitié sont des autochtones. Par Urs Wälterlin

La photo n'a pas été prise dans une cellule d'isolement du camp de Guantánamo. Elle ne provient pas non plus d'une salle de torture de la CIA. Non, cette image d'un jeune aborigène, attaché par les bras et les jambes sur une chaise, avec un sac sur la tête et un nœud coulant autour du cou, a été prise en Australie. Selon l'administration pénitentiaire, Dylan Voller, alors âgé de 17 ans, avait été « mis au repos » de cette manière barbare en 2014, dans une prison du Territoire du Nord australien. Il avait menacé de se suicider dans l'espoir d'être transféré dans un hôpital, en sécurité. Pourtant, c'est dans une prison pour adultes qu'il a atterri le même jour. Il avait une peur panique de ce qui pourrait lui être fait là-bas.

«Le système judiciaire est déjà peu efficace pour les adultes. C'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit d'enfants»,

explique Chris Cunneen, professeur de criminologie à Sydney. Pourtant, des centaines d'enfants et d'adolescent·e·x·s sont arrêté·e·x·s chaque année en Australie et placé·e·x·s derrière les barreaux. Près de la moitié de ces jeunes sont des Aborigènes et des insulaires du détroit de Torrès, situé entre l'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

L'*Australian Institute of Health and Welfare* (Institut australien de la santé et de la sécurité sociale, AIHW) dresse un tableau sombre : selon ses données les plus récentes, 49 % des jeunes de 10 à 17 ans en prison sont des indigènes, alors qu'ils ne représentent que 5,8 % de cette tranche d'âge. Plus d'un tiers (37 %) a été confronté pour la première fois au système pénal entre 10 et 13 ans, contre seulement 14 % des non autochtones. Les enfants autochtones sont davantage susceptibles de provenir de régions éloignées et socio-

économiquement défavorisées. Et les jeunes originaires de régions très isolées ont six fois plus de risques d'être incarcéré·e·x·s que les jeunes des grandes villes. Iels passent en moyenne six mois en garde à vue. La majorité de ces personnes détenues n'ont pas été condamnées ou sont en attente d'un procès, à en croire l'AIHW.

Cheryl Axleby, coprésidente de *Change the Record*, une coalition d'organisations caritatives et juridiques dirigée par des groupes autochtones, se dit horrifiée par les dernières statistiques parues dans les médias. «Ce rapport donne une image très claire de la manière dont fonctionne notre système de justice pénale: il cible les enfants pauvres et noirs. Les enfants des "Premières Nations" sont plus susceptibles d'être pris pour cible et entraînés dans l'engrenage du système judiciaire lorsqu'ils sont encore très jeunes. Il est scandaleux que des enfants aborigènes en âge d'aller à l'école primaire soient arrêtés par la police.»

Racisme institutionnalisé | La situation est d'autant plus tragique que les jeunes personnes délinquantes sont souvent – sinon la plupart du temps – des enfants négligé·e·x·s par leurs parents ou issus de familles en proie à la violence domestique. La plupart se retrouvent en prison pour des délits mineurs: dommages matériels, vol de voiture, parfois cambriolage. Ou simplement parce qu'iels traînent dans la rue la nuit.

Chris Cunneen parle d'un «racisme institutionnalisé» à l'égard des populations autochtones. La police ne sanctionne souvent que les enfants et adolescent·e·x·s aborigènes, alors que des jeunes des communautés non autochtones ont les mêmes comportements. «Un enfant blanc de dix ans a plus de chances de s'en tirer avec un avertissement», estime le criminologue. Tant la police que les tribunaux pourraient confier les enfants coupables à des services éducatifs plutôt que de les placer en prison. Mais cette option est rarement utilisée. Au lieu de cela, les médias australiens font régulièrement état de cas où des enfants autochtones se retrouvent derrière les barreaux... pour avoir volé une barre de chocolat.

Punissable dès 10 ans | Il y a pourtant un point commun entre les jeunes aborigènes et les autres enfants en Australie: l'âge minimal de la responsabilité pénale, fixé à dix ans. Trop jeune, selon des experts comme Cunneen. Différentes organisations tentent de convaincre les autorités compétentes et les politiques de rehausser cet âge à quatorze ans. Ce faisant, l'Australie suivrait la pratique de la plupart des pays européens, à deux exceptions près: la Grande-Bretagne et la Suisse, où l'âge minimum est toujours fixé à dix ans.

Les raisons qui plaident en faveur d'un tel changement sont nombreuses, explique Chris Cunneen. «Il est prouvé que les enfants de moins de quatorze ans ne contrôlent pas leurs impulsions et qu'ils ont une capacité mal développée à planifier et à anticiper les conséquences de leurs actes», explique l'expert. À cela, il faut ajouter que de nombreux enfants qui gravitent autour du système de justice juvénile souffrent de problèmes psychologiques et de troubles cognitifs. Une étude de 2018 a révélé que neuf jeunes sur dix placé·e·x·s dans les centres de détention pour mineur·e·x·s d'Australie occidentale étaient gravement atteint·e·x·s dans au moins un domaine des fonctions cérébrales. Il leur serait ainsi difficile de comprendre les règles et les instructions.

Plusieurs États sont en train d'adapter leur législation en conséquence. Mais «convaincre les politiciens de relever l'âge de la responsabilité est un long processus», dit Cunneen. Car l'Australie a une tradition quand il s'agit de détention juvénile. «Lorsque les Britanniques sont arrivés ici il y a plus de 200 ans, on pouvait se retrouver en prison à sept ans», rappelle l'expert. Les livres d'histoire regorgent d'exemples d'enfants – souvent des orphelin·e·x·s ou sans domicile fixe – emprisonné·e·x·s en Australie pour des délits mineurs. Une forme de brutalité quotidienne régnait dans la jeune colonie: les enfants étaient traîné·e·x·s devant le tribunal pour la moindre faute, comme le vol d'une chemise, et puni·e·x·s aussi sévèrement que les adultes. Certains finissaient même à la potence.

Pour Cunneen, un âge minimum de dix ans est en contradiction avec les autres droits et devoirs des enfants. «Si nous pensions vraiment que les enfants de dix ans ont les connaissances et la capacité de développement nécessaires pour discerner ce qui est bien ou mal et prendre des décisions en conséquence, nous les traiterions différemment dans d'autres domaines de la vie», estime l'expert. «Nous fixerions un âge beaucoup plus jeune à partir duquel les enfants peuvent avoir des relations sexuelles, quitter l'école, se marier, signer un contrat et voter.» Plusieurs expert·e·x·s estiment que même 14 ans est bien trop jeune.

Selon Cunneen, l'Australie peut s'appuyer sur la vaste expérience des juridictions européennes en matière de droits de l'enfant, et en particulier des enfants autochtones. Et investir, comme le font les organisations caritatives, dans le bien-être et le développement des enfants quelles que soient leurs situations. Et ce, même si l'Australie continue à recourir à la police, aux tribunaux et aux sanctions. En d'autres termes: «éduquer avant de punir». |

Urs Wälterlin est journaliste indépendant et vit en Australie depuis 1992.

Des terres dévorées par la mine

L'extraction de matières premières par de grands groupes internationaux affecte les moyens de subsistance des populations autochtones. C'est notamment le cas en Colombie, où la mine El Cerrejón de Glencore entraîne des violations de leurs droits. Par Lea Schlunegger

Le soleil brûlait en ce jour d'avril, lorsque Rosa María Mateus Parra et Samuel Arregoces ont rendu visite à la Section suisse d'Amnesty International. Le soleil brûle aussi chez eux, à La Guajira, région désignée comme le « désert caribéen » de Colombie par les agences de voyages. Celles-ci promettent des « paysages spectaculaires » et des rencontres avec des cultures « indigènes ». Ce qui est spectaculaire, c'est aussi et surtout les marques laissées dans ces paysages par des décennies d'extraction du charbon.

L'avocate du collectif CAJAR (Colectivo de Abogados « José Alvear Restrepo »), Rosa María Mateus Parra, et l'activiste environnemental Samuel Arregoces ont lutté pendant des décennies contre la mine de charbon El Cerrejón. La population, majoritairement indigène et afro-colombienne, souffre des conséquences sanitaires, sociales

et économiques de l'exploitation du charbon. L'eau leur manque car les rivières ont été détournées et contaminées. Les communautés autochtones, en particulier les Wayuu, subissent de graves violations des droits humains, à en croire l'avocate. « De nombreux enfants sont morts dans la région à cause de la soif et de la faim. Au cours de notre longue lutte, nous avons obtenu plusieurs décisions de justice qui reconnaissent que la mine viole l'environnement. Mais pas une seule n'a été suivie d'effets. »

Les investissements avant la population | En juin 2021, l'entreprise suisse Glencore a racheté toutes les parts de El Cerrejón. Elle est ainsi devenue l'unique propriétaire de la plus grande mine de charbon à ciel ouvert d'Amérique latine. Selon les recherches de la Coalition pour des multinationales responsables, Glencore a commencé à détourner le cours de la rivière Arroyo Bruno en 2016, dans le but d'exploiter les réserves de charbon situées en dessous. Le projet a pu être stoppé grâce à l'engagement d'activistes qui ont porté l'affaire jusque devant la Cour constitutionnelle colombienne. « Nous ne pourrions continuer à vivre dans La Guajira que si nous parvenons à empêcher l'extension de la mine et à sauver l'affluent Arroyo Bruno », déclare Samuel Arregoces. La Cour a jugé que le nouveau tracé de la rivière mettait en danger l'approvisionnement en eau, et que les effets négatifs sur l'environnement n'avaient pas été pris en compte. Elle a aussi réaffirmé la nécessité de consulter la population locale et de donner des garanties quant à l'impact culturel et spirituel sur le peuple Wayuu.

En mai 2021, l'entreprise basée à Zoug a contre-attaqué en déposant une plainte contre la Colombie sur la base de l'accord de protection des investissements Suisse-Colombie. Glencore espère ainsi obtenir un dédommagement à la suite de l'arrêt de l'extension de la mine par la justice. |



En Colombie, la mine El Cerrejón a entraîné de nombreuses violations des droits humains des populations autochtones locales.

© Nicola Filippini/Rexus/Bloomberg/Getty Images

Pour préparer la Coupe du monde de foot au Qatar, les ouvriers travaillent dur, sous des températures qui atteignent parfois les 40 degrés



© Ekkaist A Siam/Shutterstock

Réformes insuffisantes

Plus que quelques mois avant le coup d'envoi de la Coupe du monde de football. Un événement qui n'aurait pas pu voir le jour sans le dur labeur de centaines de milliers de migrant·e·x·s. La pression internationale en matière de droit du travail a-t-elle porté ses fruits ? Par Ronny Blaschke

Fin novembre sonnera le coup d'envoi : ce qui est peut-être le plus grand événement sportif du monde aura lieu dans le golfe Persique, au Qatar. Les chantiers des huit stades sont terminés depuis longtemps dans la zone commerciale de West Bay ; des hôtels, centres commerciaux et sièges sociaux ouvrent à tour de bras. Cette croissance rapide aurait été impensable sans la Coupe du monde de football.

« Sur les chantiers de la Coupe du monde, certaines choses se sont améliorées », affirme Dietmar Schäfers, qui se rend régulièrement au Qatar. « Mais là où le public n'y regarde pas de si près, il y a encore beaucoup à faire. » Cela fait

des décennies que ce syndicaliste voyage à travers le monde et s'engage en faveur de l'amélioration des conditions de travail. Sa première visite au Qatar, en 2013, l'a particulièrement marqué. Ce vice-président de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) a vu trop de personnes employées sur les chantiers contraintes de s'entasser dans des hébergements exigus, sans avoir suffisamment d'eau et de nourriture. Il a entendu comment des travailleur·euse·x·s ont perdu la vie dans des accidents ou sont tombé·e·x·s malades sur les chantiers. « Beaucoup recevaient un salaire trop bas, voire n'en recevaient pas. Cela

revient à de l'esclavagisme moderne. À ce moment-là, j'étais sûr d'une chose : nous devons boycotter la Coupe du monde de football 2022. »

Une élite intouchable | Les expert·e·x·s comme Dietmar Schäfers s'accordent à dire que, dans les premières années après que le Qatar a été choisi (en 2010) pour organiser la Coupe du monde, un temps précieux a été perdu : celui des réformes. La monarchie héréditaire ne tolère aucun média indépendant, aucun syndicat, ni aucune ONG. Pourtant, par des campagnes telles que *Red Card for FIFA*, des alliances syndicalistes

ont focalisé leur attention sur le pays, des organisations du travail telles que l'Organisation internationale du travail (OIT) ont déposé des plaintes. Des rapports de médias européens, d'Amnesty International et de Human Rights Watch ont amené des sponsors sportifs influents à prendre position de manière critique.

Au cœur de cette critique, le système de la «kafala». Pratiqué dans plusieurs États de la région du Golfe, il fixe comme condition d'entrée dans le pays que les travailleur·euse·x·s, majoritairement en provenance d'Asie du Sud, soient placé·e·x·s sous la responsabilité d'un·e·x·s garant·e·x·s, qui peut confisquer leur passeport et les empêcher de chan-

Durant les six dernières années, le ministère du Travail du Qatar a établi des directives similaires aux standards européens en ce qui concerne les temps de travail, les pauses et les possibilités de déposer plainte. «Beaucoup de travailleurs n'osent toutefois pas intenter d'action en justice contre les sociétés ou les personnes qui les emploient», affirme Binda Pandey. «Ils ont peur d'être expulsés et de ne plus recevoir d'argent.»

Le monde du sport se réveille lentement | Depuis, des «Comités de règlement des différends» ont été mis en place pour faire la médiation entre employeur·euse·x·s et travailleur·euse·x·s. L'OIT dispose d'un bureau de représentation à Doha et des fédérations syndicales sont aussi sur place pour procéder à des inspections. Des conditions que les pays voisins tels que l'Arabie saoudite n'accepteraient pas. Depuis, plus de 20 000 travailleur·euse·x·s

auraient porté plainte pour salaire non versé et auraient eu gain de cause, bien que ce chiffre ne puisse être vérifié. Près de 2,5 millions de travailleur·euse·x·s immigré·e·x·s vivent dans le pays, ce qui représente 90 % de la population. «Les ressources des autorités ne sont pas encore suffisantes», affirme Lisa Salza, chargée du programme sport et droits humains au sein de la Section suisse d'Amnesty. «Les organes de réclamation au Qatar ne parviennent pas à traiter les plaintes en temps utile.»

Il faudra des années avant que l'influence effective de la Coupe du monde de football sur l'État et la société du Qatar puisse être évaluée. Dans tous les cas, les débats ont changé l'industrie du sport. Début juin, l'équipe nationale de football d'Allemagne a participé à une réunion d'information organisée par des activistes critiques, ce qui aurait été

inimaginable il y a dix ans. Nombre de villes qui accueilleront la Coupe d'Europe de football 2024 en Allemagne travaillent sur un concept axé sur la durabilité, en collaboration avec les organisations de défense des droits humains. Les sites qui accueilleront la Coupe du monde 2026 aux États-Unis, Canada et Mexique se dirigent aussi dans cette voie.

«Espérons que, grâce à ce débat sur le Qatar, les associations sportives mettront dès le départ certaines conditions à l'attribution des grands événements», espère Jonas Burgheim, cofondateur du *Centre for Sport and Human Rights*. «Mais il ne faut pas en rester là. Les clubs professionnels devraient aussi évaluer les conditions dans lesquelles leurs sponsors fabriquent leurs maillots.» La FIFA a élaboré un programme de défense des droits humains et édicté des critères pour les futures compétitions qu'elle organise. Elle a néanmoins déplacé sa Coupe du monde des Clubs 2021 du Japon, ravagé par le coronavirus, aux Émirats arabes unis (EAU), qui figurent derrière le Qatar en ce qui concerne la liberté de la presse sur la liste dressée par Reporters sans frontières.

Dans la région du golfe Persique, les plus grands voisins du Qatar regardent ce dernier d'un mauvais œil. Les dynasties d'Arabie saoudite ou des EAU craignent que les réformes du Qatar ne leur forcent la main. D'autres rapports sur la situation des droits humains dans le Golfe seront publiés dans les semaines à venir, avant la Coupe du monde. Mais la situation géopolitique a changé : depuis l'invasion russe en Ukraine, les démocraties occidentales comme l'Allemagne s'efforcent de se faire livrer du gaz de Doha. «Il y a au Qatar des forces conservatrices qui aimeraient retirer les réformes», affirme Dietmar Schäfers qui, depuis longtemps, ne parle plus de boycott. «Nous devrions profiter du temps qu'il reste avant le coup d'envoi pour continuer à attirer l'attention sur les problèmes.» |

«Beaucoup de travailleurs n'osent pas intenter d'action en justice. Ils ont peur d'être expulsés et de ne plus recevoir d'argent.»

Binda Pandey

ger de travail. «Le gouvernement du Qatar affirmait déjà en 2015 que la Kafala était abolie», explique l'activiste Binda Pandey, qui se mobilise pour les droits de près de 350 000 travailleur·euse·x·s du Népal au Qatar. «Il est vrai que de nombreuses nouvelles lois ont été adoptées, mais bien souvent, il n'y a pas de mise en application ni de contrôle.»

Beaucoup d'employeur·euse·x·s ont un lien familial avec la dynastie et se sentent intouchables. Les ONG ont enregistré différentes infractions aux nouvelles lois : des passeports ont été confisqués et des salaires garantis n'ont pas été payés. Les personnes employées ont été menacées et empêchées d'assister aux audiences. La plupart habitent dans des logements étroitement surveillés. Des agences de recrutement continuent de demander des «frais de placement» faramineux pour l'aide fournie aux personnes en recherche d'emploi.

Ode aux femmes

Après sa retraite, la docteure genevoise Françoise Thomé s'est plongée dans plus de 35 ans de métier. En découle *Patient'Elles*, un roman basé sur des témoignages de patientes, qui rend hommage aux couches les plus précaires de la population. Propos recueillis par Olalla Piñeiro Trigo

▷ **AMNESTY :** Pourquoi avoir consacré un livre aux femmes ?

◁ **Françoise Thomé :** Je voulais leur rendre hommage. Durant mes études, les références médicales étaient toujours les hommes, blancs, 1 m 80, 70 kg. Et pourtant, on sait que les symptômes ressentis par les hommes et les femmes diffèrent, comme pour les maladies cardiaques.



C'est aussi un milieu très sexiste. Je voulais faire de la chirurgie réparatrice, mais j'ai vite changé d'avis lorsque j'ai vu comment les femmes étaient insultées, harcelées et dénigrées en salle d'opération. Rien que ce printemps, il y avait un article dans la *Revue Médicale Suisse* qui s'interrogeait sur la façon de revoir le métier après le Covid. Quatre hommes, aucune femme interrogée, et cela alors que la pandémie a clairement mis en avant le rôle essentiel de ces dernières. Quelle ironie ! Même si le milieu évolue, la médecine est un territoire encore dominé par les hommes. L'idée de mon livre est de corriger cette injustice globale. Je voulais que les femmes cessent d'être minorisées et se

retrouvent en première page. Durant ma carrière, j'ai entendu beaucoup d'histoires fortes, et je ne voulais pas qu'elles partent aux oubliettes.

▷ ***Patient'Elles* compile des histoires très intimes. Ce sont des vrais récits ?**

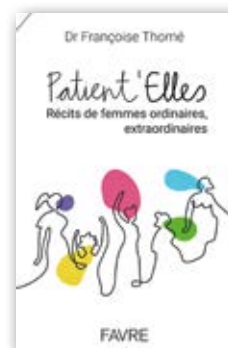
◁ Ces histoires sont le fruit de mes souvenirs. Mais je suis soumise au secret médical, qui m'empêche de révéler l'état de santé de mes patientes. J'ai donc changé les détails nécessaires, comme les prénoms, les lieux ou certains détails du récit, pour que mes patientes ne puissent pas être reconnues. Certaines histoires sont très proches de la vérité, d'autres sont des mix de différents vécus. C'est un roman, mais basé sur des témoignages.

▷ **Vous semblez avoir un rôle qui dépasse celui du simple médecin...**

◁ J'ai toujours préféré la qualité plutôt que la quantité. Les assurances me reprochaient de passer trop de temps avec mes patientes ! Certaines étaient seules, dans des situations précaires, et trouvaient chez moi un espace d'écoute. Elles me confiaient parfois des problèmes très intimes. Mon rôle ne s'arrêtait pas au simple diagnostic : j'ai fait des papiers pour défendre des requérantes qui devaient faire des examens médicaux pour prouver que leur enfant était bien le leur, je suis allée plusieurs fois au tribunal pour aider des patientes, j'ai aussi écrit des lettres pour des personnes analphabètes, parfois même pour contester la facture d'un garagiste. Je vois la médecine comme un métier humain, comme celui des gens, qui sort du pur aspect technique.

▷ **Vous aviez des patientes sans-abri, des sans-papiers, ou qui ont subi des abus sexuels. Comment s'adresser à elles ?**

◁ Plusieurs patientes sans-papiers ne parlaient pas français. Les consultations n'étaient pas faciles, on communiquait avec des gestes. Elles étaient souvent anxieuses car elles craignaient d'être repérées, elles vivaient presque recluses. Elles avaient peur de tomber malades car elles risquaient de perdre leur travail. Je faisais aussi des consultations au centre d'hébergement de La Coulou, près du Rhône. Les personnes sans abri sont délaissées et leur accès à la santé est catastrophique. Certaines n'avaient pas enlevé leurs chaussures pendant 3 mois, elles refusaient tout contact physique. C'était un long processus pour gagner leur confiance et leur faire comprendre qu'elles avaient droit à des soins. Vous savez, j'ai voyagé comme médecin au Cameroun et en Namibie. Mais je me suis rendu compte qu'il n'y a pas besoin d'aller à l'étranger pour faire de l'humainitaire. |



Patient'Elles :
récits de femmes
ordinaires,
extraordinaires.

Dr Françoise Thomé,
Éd. Favre, 2022,
192 p.



© Alex Chan / Eye Vuu / SOPA Images / LightBocet via Getty Images

Continuum de la souffrance

En Ukraine, les rapports sur des viols commis par des militaires russes se multiplient. Entre-temps, la violence sexualisée a été reconnue comme crime de guerre – si elle peut être prouvée. Par Cornelia Wegerhoff

Marta Havryshko ne met pas longtemps à trouver les mots : « Je pense que le terme qui décrit le mieux la situation est "horreur". » Cette historienne de Lviv étudie depuis des années la violence sexualisée dans les guerres et les génocides à travers le monde, en particulier pendant la Shoah, et maintenant durant la guerre en Ukraine. Les situations atroces que les témoins de l'époque ont décrites se répètent, affirme cette Ukrainienne de 37 ans, bouleversée. « Les schémas sont les mêmes. »

Marta Havryshko était enseignante et chercheuse à l'Académie nationale des sciences d'Ukraine. Début mars, elle s'est enfuie en Suisse avec son

enfant de neuf ans et travaille depuis à l'Université de Bâle. Elle a récemment rencontré des femmes réfugiées de Marioupol. Ces dernières affirment qu'elles n'ont pas fermé l'œil de la nuit durant le siège de cette ville portuaire ukrainienne. Elles étaient bien trop paniquées à l'idée que des soldats russes profitent de l'obscurité pour kidnapper leurs filles, ou les violer elles-mêmes devant les yeux de leur famille. Les témoignages d'Ukrainiennes décrivant exactement ces atrocités se multiplient. À Boutcha et ailleurs, les corps dénudés de femmes assassinées ont prouvé que l'armée russe utilisait la violence sexualisée comme arme de guerre.

Les agresseurs restent souvent impunis

Le 11 avril dernier, Kateryna Cherepakha, la présidente de la section ukrainienne de l'organisation humanitaire La Strada, a porté la même accusation devant le conseil de sécurité de l'ONU à New York. Par conférence vidéo, elle a témoigné des appels reçus sur la hotline de La Strada : « Rien qu'aujourd'hui, il y a eu neuf cas de viols commis par des soldats russes. » Kateryna Cherepakha a donné des noms de lieu, parlé de traumatismes et du fait que ces cas ne sont que la partie visible de l'iceberg. En effet, elle a précisé que celles qui ont réussi à se mettre en sécurité ne pouvaient la plupart du temps pas parler de ce qu'elles

◀Violences sexuelles, disparitions forcées, destructions des zones civiles : en Ukraine, les violations des droits humains s'enchaînent depuis l'invasion russe. Ici la chambre d'une dame qui est décédée à la suite d'une **frappe d'artillerie russe**, à Slatyne, le 5 mai 2022.

avaient vécu. «Elles ont d'abord besoin de soutien, de soins et de guérir», affirme l'activiste ukrainienne. Beaucoup de cas de violence basée sur le genre ne seraient jamais dévoilés au grand jour.

«Le sujet est extrêmement stigmatisé», confirme Monika Hauser, gynécologue et fondatrice de Medica Mondiale. L'organisation allemande de défense des droits des femmes s'engage pour mettre fin à la violence sexualisée et apporte un soutien aux organisations partenaires qui offrent une aide psychologique aux femmes traumatisées par la guerre. «Dans les sociétés patriarcales, on rejette la faute sur les femmes à qui l'on reproche d'avoir elles-mêmes bafoué l'honneur, au lieu de s'en prendre aux auteurs des faits», explique Monika Hauser. Elle mentionne que ce n'est que lorsque les mentalités auront évolué que les femmes seront en mesure de dénoncer les graves violations des droits humains qu'elles ont subies. À cet effet, les familles ainsi que l'ensemble de la société doivent s'efforcer de réintégrer les femmes et de ne pas les marginaliser.

Lorsqu'elle était jeune, Monika Hauser a elle-même entendu sa grand-mère sud-tyrolienne parler de violence sexuelle. Elle souligne que durant sa formation en gynécologie, le sujet était présent dans toutes les cliniques. Lorsqu'elle a appris en 1992 l'existence des viols collectifs commis durant la guerre en ex-Yougoslavie, les médias ont certes relayé l'information en quelques titres racoleurs, mais nulle part il n'était question d'aide pour les femmes traumatisées. Elle s'est donc déplacée elle-même dans la zone de guerre. En collaboration avec 20 spécialistes bosniennes, la médecin a créé le premier centre de thérapie

pour les femmes à Zenica. «Le courage de ces femmes a fait beaucoup», dit-elle aujourd'hui. Au terme de la guerre en Bosnie-Herzégovine, la Cour pénale internationale a confirmé au cours de procès inédits que derrière les viols des femmes musulmanes se cachait la volonté d'éliminer le peuple bosniaque en tant qu'ethnie. Plus de cent jugements ont été rendus, toutefois la majorité des agresseurs sont restés impunis. D'après Monika Hauser, beaucoup de femmes concernées se sont à nouveau senties abusées par le fait que leur visage était montré et leur nom cité dans les médias et se sont retirées, traumatisées.

Les survivantes ont besoin de soutien

Au vu de la situation en Ukraine, Medica Mondiale demande que les organisations de défense des droits des femmes et les activistes sur place reçoivent de l'aide. Les femmes qui ont survécu à la violence sexualisée commise pendant la guerre ont besoin d'une aide complète et d'un encadrement adapté à long terme. Le personnel de santé et des services de conseil doit être formé afin d'aider les personnes concernées en tenant compte du traumatisme vécu. Monika Hauser critique le fait que ce que l'on rapporte de la violence sexualisée en Ukraine est parfois racoleur. Elle demande plus de respect pour les victimes. Le fait que les viols soient ordonnés par la hiérarchie et fassent partie d'une stratégie ne peut être prouvé que dans très peu de cas. Mais nul besoin de recevoir des ordres. Au Vietnam et dans d'autres guerres, les hommes avaient déjà apporté leur patriarcat dans leurs bagages. «Et quand Poutine décore les agresseurs de Boutcha, il s'agit d'une légitimation évidente», constate Monika Hauser.

Lors de la réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies du 11 avril 2022, l'ambassadeur de Russie a brièvement déclaré que les soldats russes ne commettaient aucun fait de violence sexualisée. Pourtant, Amnesty International dispose

d'autres informations, comme celles d'une femme en Ukraine qui a été plusieurs fois violée par des soldats russes sous la menace d'une arme. Et cela, juste après que son mari a été exécuté sommairement.

Actuellement, Amnesty mène des recherches pour trouver d'autres éventuels cas de violence sexualisée commis durant la guerre en Ukraine. «Pendant longtemps, la violence sexualisée et les viols n'ont pas du tout été considérés comme des crimes de guerre ni comme des crimes contre l'humanité», observe Katharina Masoud, conseillère spécialiste de l'égalité des femmes dans la section allemande d'Amnesty. Pourtant, le Statut de Rome, qui institue la Cour pénale internationale depuis qu'il est entré en vigueur en 2002, stipule explicitement qu'il s'agit de crimes relevant du droit pénal international. C'est un énorme progrès. «Les experts s'accordent à dire que la violence sexualisée en temps de guerre doit être considérée comme un élément d'un plus grand système de violence spécifique au sexe», explique Katharina Masoud. Pour elle, ces crimes de guerre font partie d'un continuum, où que l'on se trouve. Car avec eux se poursuit la violence dont les femmes souffrent déjà en temps de paix.

L'historienne Marta Havryshko souligne en effet que l'Ukraine, où les femmes ne représentent que 20 % des député·e·x·s au Parlement, a aussi du retard à rattraper en matière d'égalité des sexes. Elles doivent pourtant participer aux discussions au plus haut niveau lorsqu'il s'agit de l'avenir du pays. Pour Marta Havryshko, l'horreur doit cesser aussi vite que possible. Mais la toute dernière mauvaise nouvelle qu'elle a reçue de son pays témoigne à quel point les Ukrainiennes sont en danger dans les territoires qui sont aux mains des Russes : à Kher-son, une amie psychologue a été kidnappée. «Six soldats russes ont fait irruption dans son appartement tôt le matin et l'ont emmenée», rapporte-t-elle. Pour l'heure, personne ne sait ce qui lui est arrivé. |



« La lutte ne se fait pas à armes égales »

En Suisse, une initiative populaire vise à assurer l'égalité de traitement des personnes en situation de handicap et à leur permettre de décider elles-mêmes de leur vie. Pour Islam Alijaj, ces droits fondamentaux sont encore loin d'être acquis, malgré la convention de l'ONU et la loi fédérale en la matière. Propos recueillis par Manuela Reimann Graf

► **AMNESTY:** L'association Tatkraft a l'intention de lancer une initiative populaire conjointement avec d'autres associations de personnes handicapées. Que réclame cette initiative exactement ?

◄ **Islam Alijaj:** Nous souhaitons avant tout un changement de paradigme vers une véritable égalité. Regardons un peu la Constitution fédérale en vigueur et plus concrètement l'article 8 relatif à l'égalité des droits. À l'alinéa 3, où il est question d'égalité entre homme et femme, il est

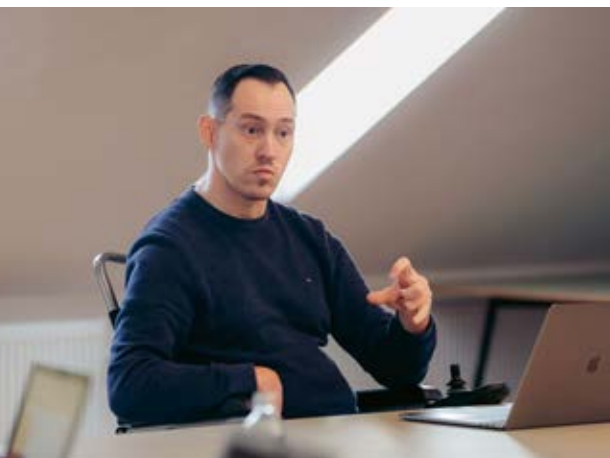
stipulé: « La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait. » Mais quand il s'agit de l'égalité des personnes handicapées, il est dit à l'alinéa 4 que la Confédération « prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées ». En d'autres termes: on n'y parle pas d'égalité!

Nous voulons donc passer d'une formulation passive à une égalité réelle, dont la mise en œuvre serait contraignante pour la Confédération.

L'article 112b stipule en outre que l'intégration des « invalides¹ » doit être garantie par la construction d'institutions. C'est sur ce point que nous voulons apporter une modification cruciale avec cette initiative: nous souhaitons que ce soit le modèle d'assistance, et non les institutions, qui soit reconnu comme solution première pour permettre l'intégration des personnes en situation de handicap.

► **La Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand) de 2002 ne suffit-elle donc pas ?**

◄ La LHand a constitué une avancée importante et visait avant tout à faciliter la mobilité des personnes handicapées. Depuis, nous avons constaté que les entreprises de transport, notamment les



© Ufuk Düzgün

Islam Alijaj a fondé en 2018 l'association Tatkraft qui vise à encourager des personnes en situation de handicap à s'engager de manière équitable socialement, politiquement, culturellement et économiquement. Ce père de deux enfants vit avec une paralysie cérébrale et a été élu en 2021 au conseil municipal de la Ville de Zurich.

CFF, n'ont pas mis ces dispositions en œuvre correctement. Ils avaient en effet jusqu'à 2023 pour rendre toutes les stations accessibles. Aujourd'hui, le réaménagement est considéré comme une formule de luxe, car il coûte trop cher.

▷ **L'initiative demande entre autres des prestations d'assistance suffisantes pour pouvoir vivre de manière autonome. L'assurance-invalidité (AI) paye pourtant déjà des contributions d'assistance...**

◁ Depuis dix ans, l'AI verse en effet des contributions d'assistance, mais ces dernières sont très limitées. Par ailleurs, la contribution d'assistance de l'AI se concentre principalement sur les domaines du logement et du temps libre, soit sur deux aspects de la vie parmi tant d'autres. De plus, une journée ne compte pour l'AI que douze heures, ce qui veut dire que l'on ne bénéficie d'assistance que pour la moitié du jour, et ce temps maximal n'est attribué que si l'on est fortement handicapé.

Plusieurs cantons sont sur le point d'adopter de nouvelles lois qui permettront une meilleure autodétermination. Mais, par exemple, lors de l'élaboration de la loi dans le canton de Zurich, j'ai été témoin de la forte opposition du lobby des établissements d'accueil. Ce lobby important a bien plus de moyens et d'influence que les petites organisations de personnes en situation de handicap. La lutte ne se fait pas à armes égales.

▷ **Vous voulez dire que ce lobby agit contre les intérêts des personnes en situation de handicap ?**

◁ Le lobby des établissements d'accueil a un grand intérêt à la conservation du système actuel. Le modèle d'assistance ferait en effet circuler l'argent différemment: il n'irait plus de la Confédération aux institutions, mais directement aux personnes en situation de handicap. Nous deviendrions donc de vrais clients

et employeurs des personnes chargées de l'assistance.

Le secteur du handicap est un business juteux. La Confédération et les cantons y investissent chaque année des milliards de recettes fiscales. En plus de cela, la plupart des organisations de personnes handicapées, à quelques exceptions près, sont gérées par des personnes qui n'ont pas de handicap. La direction et les comités sont composés de personnes non handicapées. Ce sont elles et les politiciens non handicapés qui parlent et décident de notre sort sans avoir eux-mêmes vécu cette expérience. À titre d'analogie, il serait socialement inacceptable que des hommes dirigent des associations de défense des femmes.

▷ **Est-ce la raison pour laquelle la Suisse est si en retard en matière d'égalité avec les personnes en situation de handicap ?**

◁ La société en sait encore peu sur les personnes handicapées, sur notre quotidien et nos possibilités. Beaucoup nous considèrent comme de pauvres créatures en détresse qui doivent être prises en charge. Malheureusement, à cause de nombreuses organisations de personnes handicapées qui font appel aux dons, ce cliché a la vie dure, ce qui n'aide pas à parvenir à l'égalité.

▷ **L'argument principal des opposant-e-x dans la campagne précédant la votation sera l'argent; iels prétendront que vos demandes coûtent trop cher. Comment répondrez-vous à cela ?**

◁ En montrant l'exemple, déjà. C'est-à-dire que nous, les personnes en situation de handicap, voulons nous-mêmes récolter les signatures, faire nous-mêmes le travail de lobby pour démontrer publiquement l'argument de l'argent. Nous espérons que cette mobilisation créera une nouvelle dynamique, et que les opposants devront nous regarder droit dans les yeux pour nous dire que nous ne sommes qu'un facteur de coût pour eux.

Par ailleurs, nous devons démontrer que notre proposition coûtera bien moins cher aux contribuables, sur le long terme, que le système inefficace et onéreux mis en place aujourd'hui.

▷ **Cela fait déjà longtemps que vous vous occupez de cette thématique, et maintenant cette initiative populaire qui arrive va encore vous demander de gros efforts. Tout ce mépris vis-à-vis de vos préoccupations et les nombreux obstacles ne vous mettent-ils pas souvent en colère ? N'est-ce pas frustrant ?**

◁ C'est fatigant et énervant, c'est vrai. Mais pour moi, depuis près de douze ans que je me bats, une chose est sûre: ou j'accepte le destin que la société m'impose, ou je le combats. Depuis, j'ai vécu des moments très intenses et je me suis fait de nombreux amis. Je veux être un modèle pour mes enfants, pour les générations suivantes et montrer que même si tu as un handicap, tu peux prendre ton destin en main. |

¹Le terme «invalidé», tel qu'il figure encore dans l'assurance-invalidité, est rejeté avec véhémence par les personnes en situation de handicap, car la traduction du terme latin signifie «faible», «sans valeur» et est donc très discriminatoire. Le terme accepté par les intéressé-e-x-s est celui de «personne en situation de handicap».

Mauvais élève

En mars de cette année, la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), ratifiée par la Suisse en 2006, a été contrôlée pour la première fois par le Comité des droits des personnes handicapées. Le résultat était décevant: le rapport mentionne qu'à bien des égards, les droits des près de 1,8 million de personnes en situation de handicap sont violés. Il précise notamment qu'il manque à la Suisse une stratégie globale de mise en œuvre de la CDPH.

Combiner art et engagement

Réalisatrice, membre du collectif Casa Azul Films depuis 2014, conseillère juridique... Elise Shubs a plusieurs casquettes. Et un moteur : un engagement militant qui ne tarit pas. Par Jean-Marie Banderet

Impensable pour elle de se lancer en politique : son côté électron libre ne pourrait pas s'accommoder du cadre trop rigide de nos institutions. Alors, elle a choisi le cinéma comme vecteur pour porter ses convictions humanistes. Attablée devant un soda au Café du Simplon, à deux pas de la gare de Lausanne, Elise Shubs s'illumine lorsqu'elle raconte comment est né *Dynamic Wisdom*, son deuxième long métrage sorti au printemps. Un projet « fait à l'envers ». Tout commence par une rencontre avec celui qui deviendra un des protagonistes du film : l'un des deux Suisses qui soutient le collectif éponyme. Ils sont une vingtaine d'hommes, tous migrants, à cohabiter dans une maison inoccupée de la capitale vaudoise. Les semaines de tournage s'enchaînent

naturellement, pour finalement proposer un tableau, intime sans être intrusif, du fonctionnement démocratique de cette petite communauté autogérée.

Pendant ses années passées à l'école primaire d'Yverdon, Elise Shubs se découvre un premier cheval de bataille, inspiré des travaux de la primatologue Dian Fossey. Du haut de ses huit ans, elle enchaîne les interventions dans plusieurs établissements scolaires pour tenter de convaincre les élèves de l'importance de sauver les gorilles de montagne. De cette période, elle garde une sorte de *leitmotiv* : « il faut qu'un sujet me tienne à cœur pour que j'aie envie de travailler dessus ». Elle

découvre très jeune les obstacles auxquels sont confrontées les personnes qui demandent l'asile en Suisse, souvent dès leur enfance. Des situations qui la

« Il faut qu'un sujet me tienne à cœur pour que j'aie envie de travailler dessus. »

révoltent, et qui font naître en elle l'engagement qui l'anime aujourd'hui.

En sortant de Sciences-Po, Elise Shubs ne se destine pas du tout au cinéma. Elle se spécialise en droit d'asile et travaille comme conseillère juridique à l'Entraide Protestante Suisse. Elle y consacre d'ailleurs toujours la moitié de son temps. C'est en parallèle à son activité dans cette ONG qu'elle se forme en autodidacte, d'abord à la production, la prise de son, puis à la réalisation. Le son est un élément central de son travail, car elle construit ses films en les écoutant, en découvrant l'histoire qu'ils racontent.

Elise Shubs collabore sur plusieurs films comme *Vol spécial*, *De la cuisine au Parlement* ou *L'Abri* avant de signer son premier documentaire, *Impasse*, sorti en 2017 et remarqué aux Journées de Soleure. Elle y suit la vie de quatre prostituées à Lausanne. Avec *Dynamic Wisdom*, elle renoue avec la thématique de l'asile, tout en réaffirmant sa « patte » locale. Pas besoin de voyager loin pour montrer le quotidien des migrants, et par là contribuer à humaniser notre regard sur les Africains qui vivent le racisme au quotidien en Suisse. |



© Florian Cella/24Heures

Pour son long-métrage *Dynamic Wisdom*, Elise Shubs a accompagné le collectif d'une vingtaine de requérants d'asile nigériens qui occupaient une maison vide sur les hauts de Lausanne.



Battailer pour exister

Le 17 juin 2018, trois bateaux avec, à leur bord, des personnes migrantes accostent dans le port de Valence. Parmi eux, Natan, un jeune Érythréen qui, pour avoir osé rêver d'un avenir meilleur, a subi des souffrances innommables. Dans le business de la traite des migrant-e-x-s d'Afrique, nombreuses sont les personnes qui profitent de celles qui ont tout perdu. De la persécution politique à l'incarcération arbitraire, en passant par la torture dans les camps de réfugié-e-x-s, Natan s'est frayé un chemin vers une Europe qui continue de lui refuser le droit d'exister. *Khat* est le récit intime d'une personne qui, comme beaucoup d'autres, a vécu ce que nous, Occidentaux, ne connais-

sons que par oui-dire. Une lecture qui ouvre les yeux.

Elia Salsano



Khat: Journal d'un réfugié, Ximo Abadía, Joie de lire, 2022, 140 p.

Infirmières, mais pas que !

Le Musée de la Croix-Rouge retrace le rôle des femmes dans l'humanitaire, là où le CICR a dû intervenir. L'exposition nous fait découvrir des conflits à travers des affiches qui rapprochaient la femme infirmière de la figure de la Vierge ou de l'ange sauvant le civil et le soldat. Un 2^e volet de l'expo déconstruit le stéréotype de la femme douce et maternelle : on y découvre des portraits d'infirmières, certes, mais aussi d'activistes écologistes engagées dans la cause des migrant-e-x-s en Méditerranée, ainsi que celui de Claire Bertschinger, négociatrice pour le CICR qui dialoguait avec les talibans. La présentation est peut-être trop axée sur une approche historique sans grande prise de risque, alors qu'elle aurait gagné à tisser plus de liens avec l'actualité. L'exposition reste malgré tout très intéressante et instructive, et mérite le détour.

Lucien Berchtold



Who cares: genre et action humanitaire, Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 31.05 – 09.10.2022.

La parole des sans-voix

Que sait-on des femmes migrantes ? Sur les difficultés qu'elles affrontent ? Et sur leurs ressentis après avoir laissé leurs proches au pays ? ARTE nous fait découvrir quelques récits de vie de ces femmes qui sont invisibilisées sur la route de l'exil. Par Victorine Thomi

Véritable recueil de témoignages de femmes exilées, d'origines et de profils différents, le podcast d'ARTE *Migrantes et combattantes* nous relate les différentes phases de leur traversée en Méditerranée. Un voyage marqué par les dangers et les violences.

Ces récits de femmes camerounaises, afghanes ou mexicaines nous plongent dans des réalités qui sont parfois aux antipodes de ce que les médias relayent. Dans un contexte migratoire européen influencé par les mouvements populistes et xénophobes, nous découvrons des histoires et des parcours de vie en quête de liberté intellectuelle, économique ou politique. Des exils « de dernier recours » jusqu'en Europe qui, avec leur lot de risques, sont souvent qualifiés d'inconscients, voire suicidaires par certain-e-x-s politiques populistes. Les

histoires de ces femmes nous font découvrir la cruauté du système des passeurs, la brutalité des forces policières. Mais aussi les différents stratagèmes qu'elles élaborent et utilisent pour gagner l'empathie des différentes organisations d'aide humanitaire. Autrement dit : s'appuyer sur les stéréotypes de la « femme victime » pour obtenir l'aide nécessaire à leur survie.

Au cours de cette traversée, un brassage de cultures s'opère, une espèce de sororité naît entre les femmes, des liens se tissent, des amours éphémères naissent, parfois des grossesses – désirées ou non désirées. Au-delà des raisons d'exil propres à chacune, force est de constater l'invisibilité des femmes migrantes dans le débat politique, leur instrumentalisation et les nombreux stéréotypes qui ont encore la vie dure. |

Migrantes et combattantes, ARTE radio, 50 min.



Au cœur de la guerre

Ce ne sont ni les tirs des fusils, ni les missiles qui tombent du ciel qui nous trottent dans l'esprit après avoir visionné ce film. Mais plutôt les longs silences, les squelettes de bâtiments détruits et le sentiment d'impuissance que nous lisons sur les visages des protagonistes. *All this victory*, le long métrage de fiction inspiré du vécu du réalisateur Ahmad Ghossein, nous plonge dans la guerre de l'été 2006 au Liban, tout en nous rappelant les similitudes avec les autres conflits armés, entre désespoir et horreurs.

Les images de maisons bombardées et de carcasses de villes fantômes nous rappellent les images de la guerre en Ukraine qui tournent en boucle depuis fin février. Particulièrement frappante est la phrase prononcée par l'un des amis du père du protagoniste, qui explique ne pas avoir fui parce qu'il s'attendait à ce que la guerre ne

dure que deux jours. Arrive-t-on vraiment à se projeter dans une guerre longue, destructrice et meurtrière ? Existe-t-il une façon de se préparer concrètement à ce drame ? Les moments de silence et de calme, couverts par une brume d'anxiété qui empêche les personnages de connaître le déroulement du conflit sont, peut-être, les plus angoissants.

Toutefois, ces instants de détresse révèlent aussi des scènes gorgées d'humanité : on ressent la peur de ces Libanais·e·x·s bloqué·e·x·s dans un bâtiment dépourvu d'eau et d'électricité, situé en pleine zone de guerre. Mais également celle des combattants israéliens perdus, blessés, qui prient depuis l'étage supérieur. Au cœur d'une guerre, les tensions et les différends au sein de la population libanaise alternent avec des gestes de grande solidarité et de partage.

C'est dans une telle situation qu'un acte à l'apparence futile se révèle dans toute sa puissance, avec sa valeur symbolique et émotionnelle. Il nous rappelle l'impact que peut avoir le simple fait d'allumer une bougie au milieu de l'obscurité, juste pour se réconforter dans l'étincelle qui apparaît dans les yeux de l'autre. |

Par Elettra Bernasconi



All this victory, Ahmad Ghossein, Liban, 2019, 93 min.

Le handicap, cause politique

Au fil de l'émission «LSD, la série documentaire», la journaliste Clémence Allezard explore les implications sociales et politiques du handicap en France. Elle explique que rapporter la voix de personnes handicapées a été «une succession de chocs lui révélant l'ampleur de l'oppression et celle de son ignorance». On ne peut qu'abonder dans son sens à l'écoute de «Handicap : la hiérarchie des vies», sur *France Culture*.

Pendant quatre épisodes très denses, Clémence Allezard s'empare des enjeux représentés par l'institutionnalisation, le «validisme» ou encore la façon dont les personnes handicapées se mobilisent pour se réapproprier leur narratif.

Les témoignages se succèdent et le même constat revient : être handicapé·e·x,

c'est se retrouver à la marge de la société, c'est être dévalué·e·x dans son humanité. La dessinatrice Rizzo Boring raconte le temps passé à peaufiner les dossiers afin d'obtenir de l'aide. Pour elle, chacun·e·x développe bon gré mal gré des stratégies pour faire face aux examens scrutateurs des médecins et de l'administration publique. Des expériences communes qui créent une identité propre aux personnes handicapées. Ce ne sont pas les empêchements physiques ou cognitifs qui limitent la rencontre avec l'autre, l'accès à un emploi ou la capacité d'action, mais bel et bien le manque d'inclusion et de considération. Elena Chamorro, professeure d'espagnol et membre du collectif *Lutte et handicaps pour l'égalité et l'émancipation* l'affirme : «je suis handicapé par la société».

Le troisième épisode propose de belles archives radio couvrant les actions de lutte en pleine effervescence, durant les années post-1968. Pour les activistes en situation de handicap, qui n'ont pas d'autre choix que d'observer le monde depuis une position extérieure, les injustices se révèlent dans toute leur violence. |

Par Aurélie Kohler



Handicap : la hiérarchie des vies, France Culture, avril 2022.



© Ambroise Héritier

LA BLESSURE

Ils se sont donné rendez-vous à la station de métro de la Riponne. Sonia, son mari Paul et leur fils sont déjà là. Leur aîné n'est pas venu ; il n'a plus l'âge des pique-niques en famille. Éliane est avec son fils et sa fille, et Yann. C'est rare que Yann se joigne à elle pour des activités qu'elle organise avec des amis ou ses enfants. Ils se sont remis ensemble après plusieurs mois de séparation. Ce n'est pas la première fois qu'ils se retrouvent après s'être quittés. Difficile pour Éliane de se projeter hors de son lien avec lui. Un lien qui la fait souffrir : les incertitudes permanentes quant aux moments qu'ils pourront partager ; ses absences décrétées pour des voyages lointains ou des séjours dans l'une ou l'autre métropole européenne. Elle veut faire comme si c'était possible. Elle s'accroche aux moments heureux qui parsèment leur vécu commun, les déjeuners du dimanche avec les enfants, les marches et les grillades en forêt, la chaleur des dîners ou des soupers interminables avec des amis, la profondeur de leurs discussions, les moments où elle s'abandonne au plaisir qu'ils se donnent et auquel elle goûte toujours autant. Elle se dit que de toutes leurs incompréhensions naîtra enfin un lien apaisé, même si au fond d'elle, elle n'y croit plus vraiment. Seulement, elle n'a pas le courage de se projeter une nouvelle fois seule avec ses enfants.

Dès que Sonia aperçoit Éliane, elle adresse à son amie son beau sourire. Puis quand Éliane et Yann sont à côté d'elle, la timidité lui fait voûter légèrement les épaules.

– Ça fait plaisir de te voir, fait-elle en s'adressant à Yann pour le mettre à l'aise.

Les enfants se retrouvent avec naturel, parlent de leurs histoires de cour d'école, de tests, de tennis, de foot, d'habits, de jeux de téléphones portables, de séries ou de films qu'ils regardent, puis d'histoires que les parents n'entendent même plus.

Un soleil intense pour un mois de septembre baigne la place de la Sallaz.

– Elle est devenue sympa cette place, observe Éliane, il y a plein d'endroits pour s'asseoir et se rencontrer, c'est vivant. Un peu plus loin quand tu vas en direction de l'usine, il y a même des bancs avec des tables, c'est toujours plein de monde. Plus loin encore, il y a une petite esplanade avec des chaises, des jeunes s'y retrouvent pour faire du skate, boire des bières et fumer des joints.

– Oui c'est chouette, dire qu'il y a dix ans c'était vide, ajoute Sonia.

– Le genre d'endroits où il faudrait investir et s'installer quand c'est encore en friche.

Le groupe d'amis s'engouffre dans le bus qui les amène à Montolivet. Ils sortent au terminus, passent sous l'immense viaduc autoroutier, puis entrent dans la forêt pour suivre le sentier le long du Flon. Longtemps, Éliane ne connaissait que le quartier qui porte ce nom, mais pas la rivière. La forêt les protège de la chaleur. Le mouvement des branches et des feuilles laisse filtrer une lumière jaune qui, ça et là, se reflète dans le cours d'eau. Féérique et pourtant si proche du centre urbain. Le chemin pédestre est mal entre-

tenu, par endroits il faut sauter sur des pierres ou des morceaux de bois pour franchir des bras de la rivière, ce qui rend le parcours aventureux aux yeux des enfants. Après une heure de marche, les amis s'installent sur une bande de terre, presque du sable. Ils y déposent leurs mets sur un paréo qui fait office de nappe, tandis que les enfants cueillent du petit bois pour le feu.

Éliane est trop angoissée pour goûter au pique-nique. Elle redoute que le courant ne passe pas entre les deux hommes et que Yann invoque ensuite ce motif pour ne plus revoir Sonia et son mari. Elle s'inquiète de la distance et de la défiance que ses enfants manifestent désormais par rapport à Yann. Ils s'étaient ouverts à lui au début de leur relation. Mais à mesure que le lien de leur mère avec lui s'est effrité et abîmé, ils lui ont retiré leur confiance, bien avant qu'Éliane ne sache le faire. Elle mange sans vraiment goûter aux mets et sent bientôt une boule qui lui noue le ventre.

Après le repas, le groupe reprend sa marche sur le flanc nord de la rivière, sentier de feuillus et champs fermiers alternent dans le soleil automnal jusqu'à une forêt d'épineux plus dense et ombragée. Il faut redescendre vers le lit de la rivière et poursuivre le chemin sur l'autre versant. Au moment de traverser le cours d'eau, Aude, la fille d'Éliane, glisse sur une pierre. Elle se râpe les fesses, les coudes et les genoux. Éliane est déjà plus loin devant, avec Yann. Lorsqu'elle entend les pleurs de l'enfant, elle revient sur ses pas. La petite montre ses blessures.

– C'est rien, ça, décrète Yann qui l'a suivie.

Éliane examine à son tour toutes les blessures. Elle rassure l'enfant :

– Ce n'est pas grave même si ça brûle.

L'éraflure au genou est plus profonde.

– Ça doit faire mal, mais ne t'inquiète pas. On désinfectera à la maison.

– C'est rien, répète Yann, allez, on y va.

Éliane reprend la marche à côté de lui, tandis que Sonia reste avec sa fille.

– Attends maman, ça fait mal, je peux pas avancer, appelle Aude.

– Ne l'écoute pas, c'est du caprice, estime Yann, on a regardé sa blessure, on a fait ce qu'il fallait.

Éliane acquiesce à contrecœur. En réalité, elle aimerait retourner vers sa fille, lui prendre la main, la consoler, l'écouter. Pourtant elle poursuit la marche à côté de Yann sans retourner vers elle. C'est Sonia qui est avec Aude. Elle qui lui parle, la console et l'attend jusqu'à ce qu'elle veuille bien se remettre en route. Elle qui est à ses côtés jusqu'à ce qu'ils terminent leur marche. À deux reprises, Éliane fait mine de retourner vers l'enfant, mais Yann la retient, argumentant que si elle le fait, elle perdra la face devant elle.

De retour en ville, le groupe d'amis fait halte au kiosque du parc de Mon Repos. Aude refuse de les suivre. Elle s'arrête à la lisière du parc, et c'est à nouveau Sonia qui reste à ses côtés.

– Aude a vraiment mal, dit son fils à Éliane, elle a envie que tu la consoles.

– C'est rien du tout, rétorque Yann à la place d'Éliane, on a regardé cette blessure et ce n'est rien, tant pis pour Aude si elle ne veut pas venir manger une glace.

Quand ils reprennent la direction de leur quartier, Aude s'en prend à sa mère, secondée par son frère.

– T'es une méchante maman, observe-t-elle, véhémence.

– Oui, t'es méchante, ajoute son frère.

Éliane encaisse, mal à l'aise, entre Sonia qui est restée aux côtés de sa fille, désapprouvant tacitement son inaction envers la petite, et Yann, qui maintient la posture selon laquelle Aude fait un caprice.

Les mois ont passé. Éliane est parvenue à se détacher de Yann, à s'extraire complètement d'un lien qui n'était devenu que souffrance. Un lien qui, en l'altérant elle, altérerait son lien avec ses enfants. Elle est assise sur le lit de sa fille. Celle-ci lui montre la petite cicatrice qui est restée sur le genou.

– On peut aller voir un dermatologue pour améliorer ça, si tu veux ?

– Mais ça sert à rien, je vais garder cette cicatrice moche sur les genoux.

– Mais si, ce serait bien, on pourrait même faire du laser.

– Si tu veux, alors.

– C'était difficile pour toi, que je ne m'occupe pas de toi ce jour-là ? Tu aurais voulu avoir ta maman à côté de toi et pas Sonia.

Sa fille hoche de la tête.

– Tu as dû te sentir abandonnée ?

– Oui, dit l'enfant en se mettant à pleurer. Alors Éliane l'attire vers elle pour la prendre dans ses bras, et Aude répond à ce mouvement de sa mère en lui passant ses bras autour du cou. À présent, elle sanglote, les larmes coulent le long de ses joues.

– C'est Yann qui n'a pas voulu que je retourne vers toi ce jour-là.

– Quoi ! Mais je ne savais pas, je pensais que c'était toi.

– Je n'aurais pas dû l'écouter. Je suis désolée... Tu as dû être triste ?

Aude continue à pleurer en s'abandonnant à la douceur de leur étreinte. Une étreinte qui renvoie Éliane aux premiers mois de vie de sa fille, à la symbiose de leur chair l'une contre l'autre, aux besoins premiers de son bébé auxquels elle avait répondu avec tant de bonheur et d'assurance par la seule proximité de leurs corps. Une étreinte qui efface les besoins de sa fille auxquels elle n'a pas pu répondre depuis qu'elle l'élève seule, les peurs inhérentes à sa condition de mère célibataire que la petite sûrement a absorbées. Une étreinte qui dit « je suis assez forte à présent et je serai là pour toi ! ». Une étreinte qui réaffirme et réinstalle la sécurité et la chaleur de leur lien originel.

La dermatologue a jugé que la cicatrice s'estomperait avec le temps ; elle a prescrit une crème pour la masser. Éliane a massé la cicatrice de sa fille avec la crème pendant des mois. Tous les soirs avant de la border. C'est devenu leur moment à elles. Puis Aude a grandi, et le rituel entre mère et fille s'est perdu.



© Ambroise Héritier

Peu avant les vacances d'été, Sonia a reparlé à Éliane de cet épisode de la blessure au genou lors de la balade le long du Flon :

– C'était affreux, cette journée avec Yann.

– Mhm.

Éliane n'en a pas dormi, elle a passé en boucle l'épisode de la blessure dans sa tête, et d'autres moments où elle aurait pu mieux répondre aux besoins de ses enfants... Elle a mélangé ses pensées nocturnes avec le récit que fait Kiese Laymon de la relation à sa mère dans *Heavy*, et qu'elle venait de lire. Elle a revu en rêve les épisodes qui ont façonné l'enfance de l'auteur, premières expériences sexuelles, séquences lancinantes de racisme d'une vulgarité et d'une violence sans appel, ce racisme qui perpétue la condition des Afro-américains, les formes variées de leur autodestruction et de leur mise en infériorité. L'amour teinté de violence que lui voue sa mère. Une mère qui, malgré un parcours intellectuel remarquable, demeure cantonnée dans une carrière universitaire de seconde zone. Une mère célibataire qui, à travers la figure d'intellectuelle qu'elle incarne, s'émancipe en partie de sa condition, mais en perpétue aussi les atavismes. Une mère qui le pousse aux études et à l'excellence, tout en le battant à la ceinture, une mère qui s'abîme dans la violence conjugale sous ses yeux, et se perd dans la dépendance au jeu. Une mère incapable de les sortir, elle et son fils, d'une précarité noire, qui va jusqu'à la pénurie alimentaire.

À travers le prisme et le prétexte de son histoire familiale, c'est toute l'histoire des relations raciales que Kiese Laymon narre avec une puissance inouïe. Une histoire de domination et de violences séculaires qui s'engouffre de génération en génération dans les familles pour les gangréner, sexe, drogues, jeux, filles-mères et mères délaissées, nouvelles fragilités, nouvelles dépendances. En racontant comment lui, Kiese Laymon, absorbe tout cet héritage de violence, son rapport au poids, obsessionnel, qu'il troque contre une dépendance au jeu une fois qu'il perd le contrôle de son corps, ses relations à leur tour altérées par le mensonge, la violence, la fuite, le dégoût de soi comme mécanisme à l'œuvre dans ses dépendances et celles de sa mère, dans les dépendances des noirs, comme il les nomme. Et cette question : Ne pourrait-on faire mieux ? Tous les parents disent qu'ils font de leur mieux, c'est ce que disait la mère de Kiese Laymon. Mais ne peut-on faire mieux ? Et elle, Éliane, c'est aussi ce qu'elle se dit toujours, pense-t-elle dans sa nuit agitée, elle fait au mieux. Mais est-ce vraiment suffisant ?

Le lendemain, elle a demandé à sa fille :

– Est-ce qu'on ne devrait pas remonter cette blessure à la dermatologue, on pourrait peut-être faire du laser ?

– Mais maman, on voit plus rien !

Nadia Boehlen



C'était il y a 6 ans, le lancement de notre récolte de signatures pour l'Initiative sur la responsabilité des multinationales. Malgré le refus de l'initiative en 2020, nous continuons à exiger que les multinationales suisses suivent des règles qui respectent les droits humains et l'environnement.

MULTINATIONALES RESPONSABLES TENEZ VOS PROMESSES!

Les opposant·e·x·s à l'Initiative sur les multinationales responsables avaient argumenté qu'il fallait des règles harmonisées au niveau international. En février 2022, l'Union européenne (UE) a présenté une proposition de loi pour que les multinationales respectent les droits humains et les standards environnementaux. Qu'en est-il de la Suisse?

La Suisse, bientôt le seul État européen sans loi sur la responsabilité des multinationales? De plus en plus de pays adoptent des réglementations fortes sur la responsabilité des multinationales, comme dernièrement l'Allemagne et la Norvège. Fin février, la Commission européenne a présenté un projet de loi qui oblige les multinationales qui ont leur siège sur le territoire européen à respecter les droits humains et les normes environnementales internationales, y compris dans le cadre de leurs activités à l'étranger. Lors de la campagne sur l'Initiative pour des multinationales responsables, les opposant·e·x·s ont martelé que la Suisse devait se doter d'une loi

« coordonnée au niveau international » et que les multinationales en Suisse et dans l'UE devaient être « mises sur un pied d'égalité ». C'est aussi pour cette raison que l'initiative a été refusée par la majorité des cantons en novembre 2020.

Avec la proposition de la Commission européenne, il n'y a plus d'excuses possibles : si le Conseil fédéral veut tenir parole, la Suisse doit désormais se mettre à niveau avec l'UE et introduire une véritable loi sur la responsabilité des multinationales. Sans quoi, elle deviendra bientôt l'unique pays en Europe dépourvu d'une loi forte dans ce domaine.

Pour rappeler sa promesse au Conseil fédéral, la Coalition pour la responsabilité des multinationales lance une pétition: l'objectif est de récolter 100 000 signatures en l'espace de 100 jours. Nous demandons ainsi au Conseil fédéral et au Parlement d'élaborer dès maintenant une loi efficace sur la responsabilité des multinationales, afin que ces dernières soient tenues responsables en cas de violations des droits humains et de la destruction de l'environnement.

Lea Schlunegger

Le 20 août marque le lancement de notre pétition. Commandez dès aujourd'hui votre feuille de signatures au secrétariat d'Amnesty Suisse: 031 307 22 22

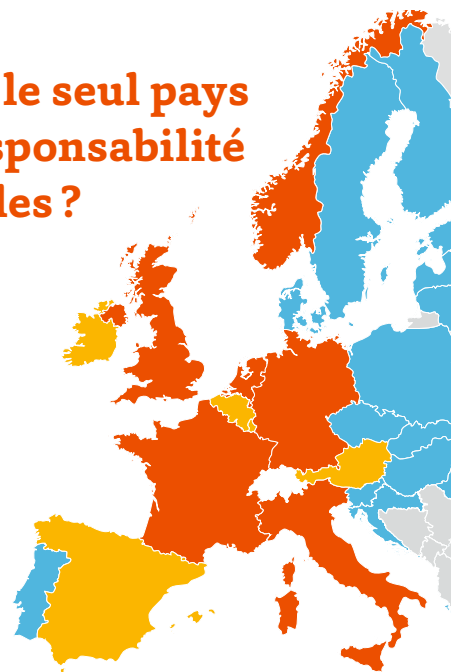
Plus d'informations sous: amnesty.ch/petition-multinationales

La Suisse bientôt le seul pays d'Europe sans responsabilité des multinationales ?

Royaume-Uni, France, Italie, Allemagne, Pays-Bas, Norvège:
Pays où il existe déjà des lois sur la responsabilité des multinationales ou où les multinationales sont tenues responsables dans le cadre de procédures judiciaires pendantes.

Autriche, Belgique, Luxembourg, Irlande, Espagne:
Pays dans lesquels des processus politiques sont en cours pour introduire une loi sur la responsabilité des multinationales.

Reste de l'UE:
la nouvelle loi européenne sur la responsabilité des multinationales s'appliquera dans tous les pays de l'UE.



DERNIÈRE CHANCE POUR « SEUL UN OUI EST UN OUI »

En juin, le Conseil des États s'est prononcé en faveur de la variante « Non, c'est non » pour définir un viol. Une occasion manquée d'envoyer un signal clair pour la protection de l'autodétermination sexuelle. Nos revendications sont simples: un rapport sexuel sans consentement est un viol et on ne peut pas attendre d'une victime qu'elle doive manifester clairement son refus! Nous continuons donc à nous engager pour que le Conseil national adopte la solution « Seul

un oui est un oui » lors de la session d'hiver. C'est notre dernière chance! Aidez-nous à récolter un maximum de signatures pour notre pétition d'ici la mi-septembre!

Pétition et informations sur amnesty.ch/violences-sexuelles

© AICH



ACTION EN IMAGE

Marquée par l'influence des mouvements populistes, la politique d'asile suisse a connu une série de dégradations inquiétantes ces dernières années, alors même que des catastrophes humanitaires se déroulent aux frontières de l'Europe. Lors de la rencontre du réseau « Asile et migration » du 25 juin dernier, plus de 70 personnes ont discuté des possibilités pour améliorer la situation et les droits des personnes en quête de protection. Dans une

résolution, l'assemblée a demandé à Amnesty Suisse de travailler à une rencontre nationale de l'ensemble des organisations actives dans le domaine de l'asile et la migration. L'objectif d'une campagne commune devrait être au centre de ce processus. Julie Bernet

PÉTITION

LIBÉREZ ALEKSANDRA SKOCHILENKO

SCANNEZ LE CODE QR POUR
LA PÉTITION EN LIGNE :



À l'attention du parquet russe

Aleksandra Skochilenko, artiste et compositrice de Saint-Petersbourg, est accusée d'avoir mené une action anti-guerre dans un supermarché, le 31 mars 2022. Elle avait remplacé les étiquettes de prix de produits alimentaires par des informations sur la guerre en Ukraine. Elle a ainsi enfreint une loi qui punit la « diffusion publique d'informations sciemment fausses sur l'enga-

gement des forces armées russes et l'exercice des pouvoirs des organes de l'État ». Aleksandra Skochilenko risque jusqu'à dix ans de prison.

L'artiste russe est atteinte de la maladie cœliaque, une intolérance génétique au gluten. Malgré ce diagnostic, elle ne reçoit pas de nourriture sans gluten en prison – lui faisant courir un risque majeur pour sa santé.

Nous demandons au parquet russe qu'il s'assure :

- qu'Aleksandra Skochilenko reçoive des aliments sans gluten et les soins de santé nécessaires ;
- qu'elle soit libérée et que les poursuites pénales soient abandonnées.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
1			
2			
3			
4			
5			

AMNESTY
INTERNATIONAL



Veuillez envoyer le formulaire complété au plus tard le **30 septembre 2022** à Amnesty International, Section suisse, Case postale, 3001 Berne.



RUSSIE

DÉTENUE POUR UNE ACTION PACIFIQUE

Aleksandra Skochilenko est en détention provisoire pour avoir manifesté pacifiquement à Saint-Petersbourg contre la guerre en Ukraine.

Aleksandra Skochilenko a été arrêtée le 11 avril après avoir remplacé des étiquettes de prix dans un supermarché de Saint-Petersbourg par des informations sur la guerre en Ukraine, notamment sur le bombardement du théâtre de Marioupol. Mais aussi pour avoir collé des slogans pacifistes. Depuis, l'artiste plasticienne et musicienne se trouve en détention provisoire, en Russie. Elle a été accusée de « diffusion de fausses informations sur l'intervention des forces armées russes ». Peu après l'invasion de l'Ukraine, la Russie a adopté un article de loi qui punit la diffusion de « fausses informations » sur la guerre. Quiconque l'enfreint risque jusqu'à quinze ans de prison.

Aleksandra Skochilenko écrit des chansons, des bandes dessinées et des dessins animés, elle organise des concerts et des jam sessions. Elle est atteinte de la maladie cœliaque, une intolérance génétique au gluten. Elle a donc besoin d'une alimentation adaptée.



En Russie, dénoncer la guerre peut conduire en prison.

Or, depuis qu'elle est détenue, elle ne reçoit ni la nourriture ni les soins médicaux nécessaires. Son état de santé se détériore de plus en plus. Aleksandra Skochilenko n'a commis aucun crime. Amnesty International la considère comme une prisonnière d'opinion et exige sa libération immédiate. Soutenez Aleksandra en signant la pétition ci-dessous !

Manuela Reimann Graf

AMNESTY-BOUTIQUE

Nos produits sont fabriqués de manière durable et éthique.

**PLUS DE PRODUITS DURABLES ET
ÉQUITABLES SUR SHOP.AMNESTY.CH**

GOURDE SIGG DORÉE

Gourde Sigg classique en aluminium (0,6 litre). Laque dorée transparente et lisse. Fabrication Suisse.

Art. 2300.021.E / Fr. 25.–

Autres couleurs disponibles sur shop.amnesty.ch



STYLO-BILLE CARAN D'ACHE

Le classique du design suisse aux couleurs d'Amnesty. Agréable à utiliser, indémodable, solide et rechargeable. Fabrication suisse.

Solo, jaune, logo noir sur le côté gauche, encre bleue.

Art. 2420.023 / Fr. 25.–



Duo en étui avec un porte-mines (0,7 mm), logo en blanc sur le côté gauche.

Art. 2420.020 / Fr. 40.–



TASSES À ESPRESSO

Faïence émaillée blanche, avec bord et logo Amnesty noirs. Hauteur 7,5 cm, contenance 10 cl.

Carton de 3 pièces. Fabriqué en Pologne.

Art. 2300.046 / Fr. 30.–

JE COMMANDE LES ARTICLES SUIVANTS

Quantité	Nom de l'article	Taille	Art. N°	Prix

Nom: _____ Rue: _____

Lieu: _____ E-mail: _____

Tél.: _____ Signature: _____

Numéro de membre / client-e-x (si connu): _____

Envoyez vos commandes à Amnesty International, case postale, 3001 Berne ou commandez sur notre boutique en ligne: shop.amnesty.ch